



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7408^e séance

Mercredi 18 mars 2015, à 10 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre /M. Bertoux	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Shearman
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/157)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/157)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, du Belize, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Guatemala, d'Haïti, du Japon, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le document S/2015/157, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Sandra Honoré.

M^{me} Honoré : Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à la France en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, et à tous les membres du Conseil pour l'organisation de la présente séance, convoquée aux fins de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/157), en date du 4 mars 2015. Je saisis aussi cette occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

(l'oratrice poursuit en espagnol) :

Je voudrais remercier en particulier tous les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police à la MINUSTAH et tous les États Membres qui

participent au processus de stabilisation de leur précieux appui à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Depuis la visite effectuée par le Conseil de sécurité en Haïti du 23 au 25 janvier, le pays a sensiblement progressé sur la voie de la tenue, d'ici la fin de 2015, d'élections trop longtemps retardées. Malgré l'incertitude due à l'absence d'un Parlement qui n'est plus en mesure de fonctionner depuis le 12 janvier 2015, le consensus politique qui s'est dégagé dans l'accord du 11 janvier 2015 entre l'exécutif et nombre de partis politiques a ouvert la voie à la tenue d'élections transparentes et sans exclusive cette année.

Après la formation d'un nouveau Gouvernement et l'installation d'un nouveau Conseil électoral provisoire, comme prévu dans l'accord, le Conseil a engagé une série de consultations avec les partis politiques, la présidence et les sénateurs restants sur la loi électorale et le calendrier électoral. Le 2 mars, le Président Martelly a promulgué la loi électorale, et après avoir reçu du Conseil électoral un projet de calendrier électoral, il a procédé le 13 mars à la promulgation d'un décret présidentiel fixant la date du premier tour du scrutin législatif au 9 août 2015, et celle du second tour des élections législatives – en même temps que le premier tour des élections municipales et présidentielle – le 25 octobre. Si besoin est, un deuxième tour de l'élection présidentielle aura lieu le 27 décembre.

Avec cela, les conditions préalables à la tenue d'élections cette année ont été remplies. Certains partis politiques se sont dits mécontents du calendrier électoral, mais la plupart ont fait part de leur intention de participer aux élections prévues. J'appelle tous les acteurs politiques à continuer de mener un dialogue sincère et à adopter une approche consultative transparente qui contribuera à renforcer la confiance de toutes des parties prenantes.

Il est d'importance critique que le Gouvernement dégage les ressources voulues pour que le Conseil électoral puisse appliquer dans les délais et en toute indépendance l'ambitieux calendrier de ce qui sera une opération électorale très complexe.

Cela permettra, comme le stipule la Constitution, l'installation de la cinquantième législature le 11 janvier 2016, et le transfert des pouvoirs au nouveau Président le 7 février de la même année.

À cet égard je suis encouragée par le fait que le Conseil électoral provisoire ait rapidement repris ses travaux de fond après l'installation des nouveaux membres le 23 janvier, notamment par en réactivant ses commissions techniques.

La dernière fois que j'ai présenté un exposé au Conseil (voir S/PV.7262) le 11 septembre 2014, j'ai parlé de la nécessité pour les institutions haïtiennes d'assumer la pleine responsabilité de la conduite des élections. Il est temps que les autorités haïtiennes, y compris le Conseil électoral, démontrent qu'elles sont en mesure d'agir et d'assumer encore plus largement la charge du processus électoral. Dans la limite de ses moyens et de ses capacités, la Mission appuie, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des autres partenaires, les autorités haïtiennes compétentes.

Nonobstant cet appui, l'assistance généreuse de la communauté internationale demeure indispensable, notamment en vue de combler le déficit de financement qu'évaluent actuellement le Conseil électoral et le PNUD. De même, la présence d'observateurs internationaux durant ces élections sera déterminante pour renforcer la confiance des partis politiques, des candidats et des électeurs dans ce processus et en améliorer la transparence et l'équité. J'invite tous les partenaires à contribuer aux missions d'observation électorale, à l'invitation du Gouvernement haïtien.

Au-delà des événements liés au processus électoral, la situation politique a été marquée par une montée des tensions entre Haïti et son voisin. L'habileté avec laquelle les Ministres des affaires étrangères des deux pays ont géré cette situation a permis d'aboutir à un renforcement des liens diplomatiques entre les deux pays, de part et d'autre, avec la pleine reprise, vendredi dernier, des services consulaires et des activités des ambassades. Je trouve encourageant que, comme en atteste la déclaration de Jimaní en date du 13 mars, les Ministres des affaires étrangères se soient engagés à s'atteler à la question du statut des personnes d'origine haïtienne vivant en République dominicaine. À cet égard, l'équipe de pays des Nations Unies et moi-même avons plaidé pour la reprise d'un dialogue de haut niveau entre les deux pays afin d'apaiser les tensions.

Au cours des six derniers mois, la situation, sur le plan de la sécurité, est restée relativement stable. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, toutefois, nous avons observé récemment une poussée de certaines infractions, des actes de violence en bande et des troubles à l'ordre public. Le pic de violence

enregistré depuis le début de l'année entre bandes rivales, dans la commune fragile de Cité-Soleil et d'autres quartiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, est particulièrement troublant. L'opposition radicale a continué de critiquer la percée intervenue dernièrement sur le plan politique et n'a pas renoncé à organiser des manifestations contre le Gouvernement, appelant à la démission du Président Martelly et tirant parti des doléances de la population sur le plan socioéconomique, comme les grèves générales récentes portant sur le prix de l'essence et le traitement des enseignants.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la plupart des manifestations publiques n'ont mobilisé que peu de participants et se sont déroulées sans incidents notables. Celles qui ont donné lieu à quelques violences ont été gérées pour l'essentiel par la Police nationale d'Haïti sans l'appui opérationnel de la MINUSTAH. Celle-ci a appuyé la Police nationale d'Haïti en l'assistant, principalement, dans la planification et l'organisation technique du cordon de sécurité. Dans certains cas, cependant, des unités de police constituées et de l'armée ont quand même été amenées à contenir les foules aux côtés de la Police nationale, mais ces opérations militaires de gestion des foules se sont principalement avérées nécessaires à l'extérieur de Port-au-Prince. Les composantes de police et militaire de la MINUSTAH ont en outre aidé la Police nationale d'Haïti à faire face à des menaces spécifiques à la sécurité et à la sûreté dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

La poursuite du développement de la Police nationale d'Haïti est indispensable à la stabilité à long terme d'Haïti. Conformément à l'engagement qu'elle a pris de mettre en œuvre son plan de développement pour 2012-2016, avec l'appui de la communauté internationale, la Police nationale d'Haïti a obtenu des résultats concrets au niveau de la reconstruction des infrastructures de police, du recrutement, de la formation, des enquêtes criminelles, du maintien de l'ordre public et de la professionnalisation de l'ensemble de ses agents. Au cours de l'année écoulée, la Police nationale d'Haïti a fait la preuve qu'elle avait considérablement renforcé son état de préparation opérationnelle ainsi que les résultats obtenus par ses unités de maintien de l'ordre. Nonobstant ces progrès, qui s'inscrivent dans le sens de la constitution d'une force de police professionnelle et comptable de son action, et les importantes contributions fournies par les partenaires bilatéraux, les ressources restent insuffisantes pour atteindre tous les objectifs du plan de développement pour 2012-2016. Le maintien

de l'engagement du Gouvernement haïtien et de l'aide généreuse fournie par la communauté internationale restera primordial, non seulement pour permettre à la Police nationale d'assumer progressivement l'entière responsabilité de la sécurité du pays, mais également pour le renforcement des capacités de gestion et d'administration et des mécanismes de contrôle nécessaires.

S'agissant de l'état de droit, les derniers événements en date s'avèrent rassurants. Après des années de consultations et d'examen à répétition, le projet de code pénal présenté le 13 mars par la commission chargée de la réforme judiciaire au Président de la République rapproche encore Haïti du renouvellement de son système de justice pénale, vieux de 179 ans. La nomination d'un juge tenu en haute estime à la présidence de la Cour suprême et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'adoption par le Ministère de la justice d'une initiative destinée à accélérer le traitement des affaires afin de réduire la durée de la période de détention provisoire sont également des mesures positives, prises début mars pour remédier aux lacunes qui subsistent au niveau de l'état de droit et aux problèmes persistants de la surpopulation carcérale et des conditions de détention dans les prisons haïtiennes.

S'agissant de la situation humanitaire, bien que les efforts concertés des autorités nationales et des partenaires internationaux aient permis de réduire considérablement le nombre de cas de choléra déclarés – qui ont été ramenés, après le chiffre record de 350 000 cas enregistré en 2011, à 27 753 cas en 2014 –, un nouveau pic de la maladie a été enregistré au dernier trimestre de 2014. Le Gouvernement qui vient d'être formé a créé un groupe de travail interministériel chargé de coordonner l'action de lutte contre l'épidémie sur le plan technique. Néanmoins, l'épidémie, qui tarde à se résorber, et le nombre élevé d'autres maladies transmises par l'eau ou d'autres vecteurs se maintiendront tant que les lacunes subsistant dans les infrastructures et les services n'auront pas été définitivement comblées.

Haïti a continué de progresser dans la réinstallation des personnes déplacées suite au séisme de 2010, sachant que 79 397 personnes se trouvaient encore dans des camps fin 2014. À cause de la sécheresse qui a frappé certaines zones du pays et des récoltes réduites obtenues en 2014, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, sur la population de 600 000 personnes se trouvant, selon les estimations,

en situation d'insécurité alimentaire grave dans le pays, a atteint au cours du premier trimestre de 2015 le chiffre d'environ 165 000, contre 65 000 en 2014. L'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies associe un ensemble d'instruments allant de l'aide alimentaire directe et de l'aide nécessaire à la survie des enfants souffrant de malnutrition aiguë aux programmes structurels destinés à améliorer l'accès à différents systèmes de sécurité sociale et activités créatrices de revenus.

En vue d'assurer une meilleure continuité entre le relèvement et le développement et de remédier aux insuffisances dans le domaine humanitaire, l'ONU et ses partenaires, conjointement avec le Gouvernement haïtien, ont lancé un appel transitoire le 11 mars à Port-au-Prince et le 13 mars à Genève, qui vient remplacer le plan d'action humanitaire de 2014. Le coût chiffré pour cet appel transitoire est de 401 millions de dollars, et j'invite les partenaires et amis d'Haïti à envisager de verser des contributions financières.

S'agissant de la consolidation de la Mission, la composante militaire, conformément à la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité, a prévu une diminution des effectifs autorisés de 5 021 à 2 370 hommes. Alors qu'Haïti entre dans une période électorale complexe, il est absolument essentiel, du fait de la réduction de la présence de la composante militaire, que les effectifs de police de la Mission soient au complet pour appuyer la Police nationale d'Haïti dans tous les départements durant le processus électoral et permettre que la présence du personnel en uniforme de la Mission soit aussi efficace, mobile et visible que possible. J'invite donc tous les partenaires d'Haïti à consentir un effort supplémentaire afin de nous aider à atteindre les effectifs autorisés de 2 601 policiers.

La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont également amorcé le processus de planification de la transition pour faciliter la reconfiguration graduelle de la présence des Nations Unies en Haïti au-delà de 2016. Pour appuyer ce processus, nous entendons élaborer, en étroite consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, un plan de transition qui s'appuiera sur les critères de consolidation et sur le Cadre stratégique intégré pour assurer une bonne harmonisation des activités avec les cadres de planification existants. Dans le cadre de ce processus, une coordination étroite et un partenariat solide avec le Gouvernement haïtien seront d'une importance cruciale.

Enfin, il est essentiel que le Gouvernement et tous les acteurs politiques continuent de faire preuve de bonne volonté afin de renforcer la confiance dans le processus électoral et de créer les conditions nécessaires pour que les prochaines élections puissent se dérouler dans un climat aussi paisible et serein que possible.

(l'oratrice reprend en français)

C'est dans ce contexte que j'aimerais saluer l'adhésion des acteurs politiques haïtiens aux principes de dialogue et de compromis, qui a permis l'ouverture d'une voie vers la tenue en 2015 d'élections longtemps retardées. La conduite d'un processus électoral équitable, transparent et inclusif dans un climat apaisé est la condition *sine qua non* pour qu'Haïti continue d'avancer sur la voie de la stabilisation, de la gouvernance démocratique, du renforcement de l'état de droit et du développement socioéconomique. J'exhorte tous les acteurs politiques à apporter leur contribution pour faire en sorte que ces élections si importantes se déroulent dans un climat paisible et de confiance permettant la plus grande participation dans les élections.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je demande à tous les membres de la communauté internationale à continuer d'apporter leur appui au processus électoral en Haïti.

Le Président : Je remercie M^{me} Honoré de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, de son exposé et de son leadership, ainsi que tous les hommes et les femmes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui œuvrent avec dévouement avec elle à l'édification d'un Haïti plus sûr et plus stable.

Les États-Unis se félicitent des derniers progrès accomplis par Haïti en vue de la tenue des élections cette année, y compris la promulgation par décret, le 2 mars, d'une loi électorale élaborée par un nouveau Conseil électoral, dont les membres sont issus de la société civile, et l'annonce ultérieure par ce Conseil des dates fixées pour les élections. Même si nous saluons les efforts consentis par le Président Martelly pour promouvoir un processus politique sans exclusive, notamment en formant un gouvernement multipartite, la vigueur de la démocratie haïtienne dépend du

rétablissement, sans plus tarder, d'un pouvoir législatif qui fonctionne comme il faut. C'est pourquoi il est crucial que les élections se tiennent cette année comme prévu, et que le Gouvernement continue d'utiliser ses pouvoirs exceptionnels lui permettant de gouverner par décret aux seules fins d'assurer la gestion du processus électoral et le fonctionnement de l'État. Nous demandons également à tous les responsables et partis politiques haïtiens de participer aux élections et de s'attacher à créer un climat paisible, afin que tous les Haïtiens habilités à voter et qui le souhaitent puissent le faire sans craindre pour leur sécurité.

Maintenant que la loi électorale a été promulguée et que les dates des élections ont été fixées, il faut s'atteler d'urgence aux préparatifs et à l'organisation du scrutin en vue d'élections libres, justes, crédibles et inclusives. Il faudra continuer à mener un dialogue politique sans exclusive, poursuivre les préparatifs en vue de la tenue d'élections transparentes et veiller à l'égalité des chances pour que la situation demeure globalement stable sur le plan de la sécurité, comme l'a indiqué le Secrétaire général.

Même si la MINUSTAH et le reste de la communauté internationale, y compris mon gouvernement, sont prêts à apporter leur appui en vue de la gestion des élections, pour qu'elles soient couronnées de succès, la responsabilité incombe, en fin de compte, aux Haïtiens, à savoir le Gouvernement haïtien, le Conseil électoral, les partis politiques et le peuple haïtien lui-même.

L'appui fourni par la MINUSTAH, en particulier par ses bataillons du génie, pendant les élections de 2010 et de 2011, s'inscrivait dans le cadre d'une série de mesures extraordinaires prises par la communauté internationale pour aider Haïti à se relever après le séisme dévastateur de 2010. Il ne s'agit pas d'un précédent qui sera maintenu pour les élections prévues cette année ou à l'avenir. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général engageant le Gouvernement à assurer le financement adéquat des dépenses du Conseil électoral et des autres institutions de l'État pour que les élections se déroulent d'une manière qui reflète les responsabilités accrues assumées par les Haïtiens dans un processus qui est si essentiel à l'exercice de la souveraineté. Les États-Unis apporteront leur contribution à cette fin.

Pour que ces élections soient réussies, il faudra bien entendu un appui international robuste, notamment de la part de MINUSTAH. La Mission doit, sans tarder,

répertorier les tâches remplies lors des dernières élections par différents acteurs, y compris les fonds et programmes. Elle doit identifier les tâches essentielles qui ne pourront pas être menées par les mêmes acteurs en 2015, et en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies, le Conseil électoral, les donateurs, les organisations haïtiennes et internationales de la société civile et le Gouvernement haïtien, prendre des dispositions d'urgence pour s'assurer que ces tâches seront menées à bien pendant les élections prévues cette année.

La MINUSTAH doit également travailler en étroite collaboration avec le Conseil électoral pour circonscrire les facteurs, y compris le nombre et l'emplacement des bureaux de vote, qui, dans le cadre de la planification des élections en Haïti, peuvent augmenter les risques de violence ou de fraude, et définir et mettre en œuvre des mesures pour y remédier, en toute transparence et en consultation avec les acteurs politiques haïtiens. Les élections de 2015 ne seront pas les dernières qui se tiendront en Haïti. Il est essentiel de saisir l'occasion offerte par chaque cycle électoral pour améliorer le système électoral en Haïti et le rendre plus viable.

Nous prenons note que, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la situation en matière de sécurité est restée globalement stable, dans un contexte où la Police nationale d'Haïti continue de se développer et de renforcer son professionnalisme. Les donateurs et la MINUSTAH doivent continuer à apporter leur plein appui à cette fin.

La Police nationale doit continuer à augmenter ses effectifs et à renforcer ses capacités. Lorsque nous étions en mission en Haïti, nous avons entendu dire qu'un agent de police haïtien formé vaut 10 agents de police internationaux. En outre, même avec l'augmentation de la criminalité et du nombre des actes de violence en bande organisée qui a été signalée, le taux d'homicides en Haïti demeure bien en deçà de la moyenne régionale. Le nombre d'incidents survenus pendant des manifestations publiques dont il a été fait état au cours de la période considérée n'est que de 215. Dans la plupart de ces cas, la Police nationale a été en mesure d'intervenir sans l'appui opérationnel des forces de la MINUSTAH, et elle n'a eu recours à un appui opérationnel de la MINUSTAH que dans seulement 16 % des cas de troubles graves à l'ordre public sur tout le territoire national. La plupart de ces incidents se sont produits à proximité de trois sites où sera basée la composante militaire de la MINUSTAH

après sa reconfiguration. Lorsque la composante militaire devra apporter son appui dans d'autres régions du pays à l'avenir, elle pourra intervenir facilement grâce à la mobilité qui caractérisera la Mission après sa reconfiguration. La situation en matière de sécurité dans les six départements desquels la MINUSTAH s'est retirée est restée globalement stable au cours de la période considérée.

La MINUSTAH demeure un garde-fou important contre tout risque de détérioration des conditions de sécurité à l'avenir, et les États-Unis sont résolument favorables à ce que l'ONU, avec le concours des États Membres, œuvre en faveur du déploiement au sein de la police internationale en Haïti des 300 agents supplémentaires qui ont été autorisés mais n'ont pas encore été déployés. Nous sommes également favorables au déploiement, dans les plus brefs délais, d'autres hélicoptères militaires moyens-porteurs pour élargir la flotte aérienne de la MINUSTAH. Cela permettra de déployer les effectifs de la Mission plus rapidement, en grand nombre et dans n'importe quelle région du pays au cas où se produiraient des troubles plus graves que ceux qu'on a pu observer jusqu'à présent.

Nous appuyons également l'appel du Secrétaire général, repris par la Représentante spéciale aujourd'hui, en vue d'assurer une visibilité maximale des forces de la MINUSTAH. Veiller à ce que les responsables de la Mission aient toujours la latitude de déployer leurs troupes en fonction de l'évolution des conditions de sécurité contribue largement à la réalisation de cet objectif.

L'année 2015 comportera des défis extraordinaires pour Haïti, mais présentera également des occasions extraordinaires : une occasion de se démarquer des derniers cycles électoraux entachés par la fraude et la privation des droits, ainsi que des violences que ces deux phénomènes ont entraîné dans le passé; une occasion pour les partis politiques haïtiens de faire abstraction de leurs désaccords et coopérer en vue de la tenue d'élections qui permettront de consolider la démocratie en Haïti; une occasion de mettre en place une architecture électorale plus viable; et une occasion pour les Haïtiens de faire un pas de géant vers une stabilité politique durable et l'autosuffisance. À cet égard, le Gouvernement et le peuple haïtiens peuvent continuer de compter sur le plein appui des États-Unis.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) :
Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, de l'exposé

qu'elle a présenté au Conseil. Je suis heureux de la revoir après notre visite en Haïti, et je saisis cette occasion pour la remercier de l'hospitalité offerte à la mission du Conseil de sécurité et de sa contribution à sa réussite.

Nonobstant le climat d'instabilité politique relative qui régnait encore durant notre séjour en Haïti, les événements politiques récents dans le pays nous permettent d'être plus optimistes. Nous félicitons donc le Gouvernement et l'opposition d'être parvenus, grâce au dialogue, à sortir de l'impasse politique dans laquelle ils se trouvaient. M^{me} Honoré vient d'informer le Conseil des derniers faits nouveaux et de confirmer l'amélioration du climat dans le pays.

Nous félicitons tout particulièrement les membres du Conseil électoral provisoire récemment créé de la célérité avec laquelle ils ont arrêté, même si elles sont provisoires, les dates des élections générales, qui se tiendraient aux mois de juillet et octobre 2015 et de janvier 2016.

Nous sommes rentrés d'Haïti avec une impression très favorable du rôle important joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Mission joue ce rôle depuis son déploiement en juin 2004. Nous appuyons donc la décision prise dans la résolution 2180 (2014) de proroger le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2015, ainsi que le recommandait le Secrétaire général. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par la Mission et de la responsabilité qui lui incombe de s'adapter aux réalités du pays. Ainsi, au lendemain du séisme catastrophique qui a frappé le pays, et plus récemment, durant l'épidémie de choléra, la MINUSTAH a joué – et continue de jouer – un rôle humanitaire déterminant en sus des autres tâches prévues par son mandat, en particulier à l'appui de la Police nationale pour encadrer les manifestations publiques et maintenir la sécurité, comme on a pu le voir récemment durant l'impasse politique que traversait le pays.

Il y a lieu également de se féliciter de l'appui fourni par les composantes militaire et de police de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti pour lutter contre les menaces à la sécurité, en particulier dans la métropole de Port-au-Prince, où, depuis le début de l'année, la criminalité et les affrontements violents entre bandes rivales cherchant à étendre leur domination territoriale sont en hausse.

À cet égard, la configuration des composantes militaire et de police, dont la résolution 2180 (2014)

a respectivement fixé les effectifs à 2 370 soldats et 2 601 agents de police, et leur retrait de plusieurs zones du pays montrent que la formation et le développement de diverses institutions nationales, notamment celles chargées du maintien de l'ordre public, ont une incidence positive. Le renforcement des capacités opérationnelles et l'augmentation des effectifs de la Police nationale d'Haïti, qui compte près de 12 000 Haïtiens sur le minimum de 15 000 qui a été fixé, et le déploiement de ses effectifs dans tout le pays, en sont une autre preuve.

Cela montre également qu'en dépit des nombreux défis qui se profilent, notamment le prochain processus électoral, les Haïtiens sont en passe de prendre les rênes de leur propre destin. Bien entendu, il demeure indispensable que la MINUSTAH reste sur place tant que tous ces défis n'auront pas été pleinement surmontés, comme en attestent les plans d'urgence envisagés pour préserver la sécurité durant le processus électoral.

Dans le domaine économique, nous notons avec satisfaction que l'équipe de pays des Nations Unies met en œuvre de nouvelles initiatives en vertu des quatre piliers du cadre stratégique intégré 2013-2016 afin de reconstruire le pays sur les plans institutionnel, territorial et socioéconomique. Nous saluons la mise en place d'initiatives d'investissement privé dans les zones frontalières de la République dominicaine par l'intermédiaire de la Haute Commission bilatérale créée à cette fin.

En ce qui concerne les droits de l'homme et les questions d'égalité des sexes, nous prenons acte de la présence accrue des femmes – nous en avons rencontré un certain nombre durant notre visite – dans le secteur du maintien de l'ordre, et de la participation croissante des femmes et de la société civile à la défense des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous encourageons les autorités haïtiennes à continuer de nommer des femmes, sur la base du mérite, à des portefeuilles gouvernementaux et à des postes à haute responsabilité, comme le fait actuellement le gouvernement de transition. La prorogation du mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2015 vise à renforcer les institutions chargées de l'application des lois et à les rendre plus opérationnelles, ce qui est essentiel à la stabilisation du pays et constitue l'objectif fondamental du mandat de la MINUSTAH.

L'Angola a toujours appuyé les initiatives politiques, socioéconomiques et de sécurité en Haïti. Nous renouvelons donc notre appui à la MINUSTAH alors qu'elle s'attelle à la réalisation de ses objectifs

prioritaires et à la mise en œuvre de réformes dans des secteurs clefs de la vie du pays. Nous exhortons les divers acteurs politiques à poursuivre le dialogue pour contribuer à l'instauration d'une paix durable et au relèvement d'un pays qui a traversé des périodes douloureuses au cours des décennies passées.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je me joins à mes collègues pour remercier M^{me} Sandra Honoré de son exposé. Nous sommes très heureux de la revoir.

Le Conseil de sécurité se réunit tous les six mois pour évaluer la situation en Haïti, un pays marqué par l'instabilité et dont l'avenir est incertain. Nous devons donc analyser en profondeur l'évolution de la situation et être prêts à nous adapter à la réalité sur place et à répondre aux besoins du Gouvernement et du peuple haïtiens.

Je voudrais en premier lieu remercier le Chili et les États-Unis, ainsi que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), d'avoir organisé la visite du Conseil de sécurité en Haïti au début de l'année. Cette visite a offert aux membres du Conseil de sécurité une occasion précieuse de se rendre compte des progrès accomplis en Haïti et des défis auxquels se heurte le peuple haïtien pour concrétiser ses aspirations.

Nous avons pris connaissance du travail important entrepris par la MINUSTAH et des initiatives d'envergure menées pour renforcer les capacités de la Police nationale. Nous nous félicitons de l'augmentation des capacités de la Police nationale d'Haïti et appelons la communauté internationale à garantir un financement suffisant pour permettre une présence accrue de la Police nationale, en particulier dans les régions reculées, et un renforcement de sa capacité de planification et d'administration.

À l'occasion de notre visite, nous avons abordé avec le Gouvernement un certain nombre de sujets tels que la santé, l'éducation et l'économie, et il est clairement ressorti de ces discussions qu'Haïti a accompli des progrès considérables depuis le séisme destructeur qui a frappé le pays. Il faut toutefois faire plus pour sortir le pays de la situation difficile dans laquelle il se trouve. En effet, un quart des enfants haïtiens souffrent de la faim et 35 % des Haïtiens n'ont pas accès à l'eau potable, sans oublier la menace persistante du choléra à l'approche de l'été. Nous avons senti la volonté des dirigeants de la société civile de garantir la stabilité et le

développement, ainsi que le courage des organisations de femmes qui œuvrent pour plus de justice et d'égalité. Nous devons soutenir ces efforts, ainsi que les efforts de revitalisation économique et sociale.

Nous devons nous employer à créer un environnement inclusif et constructif favorisant la stabilité politique, la gouvernance démocratique et le développement afin de garantir la prospérité d'Haïti. Nous saluons les efforts déployés par le Président Martelly pour préserver la continuité de l'État ainsi que l'engagement des partis d'opposition et de leurs dirigeants à travailler de concert avec le Président pour sortir de l'impasse politique, compte tenu notamment de l'incapacité des autorités législatives à remplir leurs fonctions de manière adéquate. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général de ses efforts visant à promouvoir le dialogue entre les différents partis nationaux. Nous avons souligné à plusieurs reprises l'importance de tenir en 2015 des élections législatives, présidentielle et locales en Haïti selon le calendrier fixé. Nous appelons tous les partis politiques haïtiens à approfondir le dialogue et la coopération pour atteindre cet objectif. Nous réaffirmons l'importance de garantir un processus électoral régulier, transparent et global.

Le Gouvernement haïtien fait face à d'importants défis sur les volets sécuritaire et logistique du processus électoral qui doit avoir lieu. Il est primordial pour l'ONU et la communauté internationale de se tenir prêtes à apporter l'aide dont a besoin Haïti dans divers domaines, y compris un appui opérationnel grâce aux services de police. L'ONU a en effet réussi, avec différents scénarios et dans différents contextes, à fournir une aide électorale aux autorités locales. Or, Haïti ne doit pas être une exception. Les efforts de promotion de l'état de droit et les institutions indépendantes qui en sont chargées constituent des éléments essentiels dans l'instauration de la stabilité.

Lors de la visite du Conseil de sécurité, nous avons constaté le besoin urgent d'accroître les services en général, notamment les services d'aide juridique. Nous appelons le Gouvernement à remédier aux problèmes de la détention provisoire et prolongée avant les procès, de la surpopulation qui en découle dans les établissements pénitentiaires, sans oublier les conditions de détention inhumaines. Je voudrais mettre l'accent sur la situation des femmes dans les prisons que la mission du Conseil a visitées. Certaines femmes attendent d'être jugées depuis huit ans. Nous ne savons même pas si elles sont

coupables. La situation pénitentiaire est très difficile, et doit être rectifiée dans les plus brefs délais. Nous appelons le Gouvernement à consolider les principales institutions chargées de garantir l'état de droit et à améliorer la capacité du mécanisme de suivi.

Enfin, je tiens à exprimer nos remerciements et notre appréciation aux soldats de la paix des Nations Unies qui servent en Haïti pour tous les efforts et les sacrifices consentis.

M. Shearman (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de l'exposé qu'elle vient de présenter aujourd'hui. Le Royaume-Uni se félicite du dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/157), et félicite la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour sa précieuse contribution à la stabilité et aux progrès enregistrés en Haïti, comme a pu le constater le Conseil lors de sa visite en janvier. Je vais concentrer mon intervention sur trois points clés – les élections de 2015, les conditions de sécurité et l'avenir de la MINUSTAH.

En janvier, le Conseil a eu l'occasion de constater par lui-même la contribution de la MINUSTAH. Ce fut également l'occasion d'observer les mesures positives prises par Haïti pour assurer son propre développement et sa sécurité. Un autre point positif est la confirmation récente que les élections auront bien lieu cette année. L'incapacité à tenir des élections en 2014, de même que la dissolution du Parlement haïtien au mois de janvier, avaient suscité l'incertitude et l'insécurité parmi les Haïtiens. Nous nous félicitons donc de la formation d'un Conseil électoral, de la promulgation du décret électoral et de l'annonce d'un calendrier électoral. Nous saluons les efforts consentis par le Président Martelly et par les partis politiques pour parvenir au consensus nécessaire sur ces questions. Comme le reconnaît le Secrétaire général, d'autres défis nous attendent s'agissant du processus électoral, mais il s'agit là d'une étape positive. Nous appelons tous les acteurs à jouer un rôle actif dans les préparatifs en vue de garantir l'intégrité et la crédibilité des élections.

Nous notons avec satisfaction que, selon le rapport du Secrétaire général, les conditions de sécurité sont restées globalement stables, notamment dans les zones du pays où la MINUSTAH n'est plus présente. Le développement et l'autorité du secteur de la justice, notamment grâce aux établissements pénitentiaires, permettront de garantir la stabilité et de faire en sorte que l'état de droit soit appliqué équitablement en Haïti.

Le Secrétaire général signale que cet aspect a été compromis par les récentes évasions et la criminalité qui en résulte. Cependant, nous nous félicitons de la réaction de la Police nationale d'Haïti, qui a permis d'appréhender les évadés, notamment grâce à la collaboration des organismes de répression de la République dominicaine. Le rapport souligne également certaines améliorations concernant l'état de droit, qui méritent d'être saluées, bien qu'il faille clairement en faire davantage pour mettre fin à l'impunité et garantir le principe de responsabilité et la transparence.

Le rôle de la MINUSTAH est d'aider Haïti à assumer de nouveau la responsabilité de sa sécurité. Même si la MINUSTAH a assurément encore un rôle de stabilisation à jouer en Haïti, il est encourageant de lire dans le rapport du Secrétaire général que les capacités et le professionnalisme de la Police nationale d'Haïti se sont accrus. J'en veux pour preuve la façon dont elle a réagi face aux récentes manifestations politiques, le plus souvent sans avoir besoin d'un appui opérationnel officiel de la part de la composante militaire de la MINUSTAH. Nous reconnaissons qu'Haïti sera confrontée à certains défis en 2015, notamment les élections, la faiblesse de l'économie et les tensions frontalières avec la République dominicaine. Mais nous pensons qu'une MINUSTAH plus souple et plus réduite, coopérant avec une force plus importante et plus professionnelle de la Police nationale d'Haïti, sera en mesure de maintenir la stabilité et de contrer les menaces à la sécurité. Notre appui en faveur de la réduction des effectifs d'une partie de la composante militaire de la MINUSTAH témoigne de notre confiance dans la Police nationale d'Haïti et dans une MINUSTAH réduite veillant à garantir la stabilité pendant le déroulement des élections.

Nous sommes satisfaits du travail déjà accompli par la MINUSTAH aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies en vue de reconfigurer et de consolider leurs ressources. Nous nous félicitons particulièrement de la décision d'élaborer, avec le Gouvernement haïtien, une feuille de route destinée à guider la délégation de plusieurs fonctions de la Mission à d'autres acteurs. Nous attendons avec intérêt de recevoir une mise à jour de ce processus dans le prochain rapport du Secrétaire général. Outre les progrès politiques, nous estimons que ce sont les partenaires de développement, plutôt que les acteurs du maintien de la paix, qui constituent la clef de l'avenir d'Haïti, et espérons que les États Membres aideront l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement haïtien dans les efforts qu'ils déploient

pour trouver les personnes et les ressources nécessaires afin de réaliser ce travail crucial.

Haïti traverse une période difficile, notamment en raison des pressions économiques et des tensions avec le pays voisin. En dépit de certains progrès, Haïti se heurte encore à des défis. Cependant, nous sommes convaincus qu'avec l'aide idoine, Haïti continuera d'avancer et de prendre davantage en main sa propre sécurité et son développement. Il sera essentiel, pour instaurer la stabilité et préserver l'avenir d'Haïti, de poursuivre la réforme du secteur de la justice, de la police et des établissements pénitentiaires et de faire en sorte que les élections aient bien lieu.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux autres membres du Conseil pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé, que nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2015/157) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), soumis conformément à la résolution 2180 (2014).

La Malaisie note que la situation politique et la sécurité en Haïti demeurent fragiles, principalement en raison du fait que la population attend la tenue des élections législatives, municipales et locales, reportées de longue date. Nous notons que, depuis l'achèvement de la quarante-neuvième législature le 12 janvier, l'un des éléments clés du cadre politique et institutionnel du pays permettant de contrôler le pouvoir exécutif est désormais inexistant. Nous restons préoccupés par le fait que l'incertitude politique persistante pourrait conduire à une éventuelle détérioration des conditions de sécurité dans le pays. Le Gouvernement doit impérativement répondre aux griefs de la population et apaiser ses craintes, y compris ses inquiétudes concernant l'économie et le non-versement des salaires. Compte tenu de la croissance économique enregistrée actuellement par Haïti, la Malaisie estime que le Gouvernement est en mesure de répondre à ces préoccupations.

Depuis le récent déplacement du Conseil à Haïti en janvier dernier, le Gouvernement a pris graduellement, de l'avis de la Malaisie, un certain nombre de mesures importantes en vue de préparer la voie aux élections qui doivent se tenir dans le courant de cette année. Nous trouvons positives les mesures prises à ce jour, notamment la formation d'un Gouvernement de transition et la mise en place d'un nouveau Conseil électoral provisoire, l'adoption et la promulgation d'une

nouvelle loi électorale, ainsi que le calendrier électoral proposé récemment par le Gouvernement, entre autres. Nous pensons que ces mesures, entre autres mesures adoptées à ce jour, démontrent que le Gouvernement a à cœur de garantir cette année la tenue d'élections libres, transparentes et ouvertes à tous. La Malaisie s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour demander instamment aux acteurs politiques haïtiens de collaborer de façon constructive pour faire en sorte que les élections se déroulent conformément au calendrier établi.

Nous notons qu'en raison de différents facteurs, dont une série de catastrophes naturelles, conjuguée à une longue période d'impasse politique et de violences connexes, la situation humanitaire et des droits de l'homme en Haïti est restée précaire. Nous restons néanmoins optimistes, encouragés en cela par la résilience dont fait preuve le peuple haïtien dans les efforts qu'il déploie pour venir à bout de ces difficultés. Nous engageons le Gouvernement à œuvrer à améliorer encore le respect des droits de l'homme dans le pays, notamment des droits de la femme et de l'enfant, ainsi que du droit aux soins de santé et à l'éducation, et à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'impunité et amener les responsables à répondre de leurs actes, y compris dans le cas des violations des droits de l'homme commises dans le passé. Nous insistons sur le fait que ces processus doivent être pris en main et dirigés par les Haïtiens. Dans le même ordre d'idées, nous trouvons encourageantes les mesures qui ont été prises, notamment, pour mettre fin à l'épidémie de choléra qui continue de sévir, ainsi que les efforts qui sont actuellement déployés pour reloger, réinstaller et réintégrer les personnes déplacées, associer les femmes à la vie politique et élaborer la stratégie nationale quinquennale de protection de l'enfance, entre autres.

En ce qui concerne la sécurité, la Malaisie note qu'elle demeure stable dans l'ensemble. Le Gouvernement devra néanmoins continuer à concentrer son action sur la lutte contre les crimes violents, notamment les meurtres, les viols, la violence des bandes et les enlèvements. Nous prenons note, pour nous en féliciter, de l'appui que continuent d'apporter les composantes policière et militaire de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti (PNH), notamment en lui fournissant des conseils techniques et un appui opérationnel aux fins du maintien de l'ordre et dans les cas de troubles graves à l'ordre public en Haïti. Nous trouvons positif que la PNH semble de plus en plus en mesure de gérer elle-même semblables situations.

Nous notons et appuyons également le plan proposé par le Gouvernement en vue de développer et d'améliorer les capacités et les moyens de la PNH. Nous pensons que les efforts visant à accroître les compétences et le professionnalisme de cette dernière ne contribueront pas peu à renforcer la confiance du public dans cette institution nationale clef.

En outre, les efforts déployés actuellement par le Gouvernement pour coopérer avec la MINUSTAH et les autres partenaires et parties prenantes au renforcement des cadres juridique et judiciaire sont des mesures positives non négligeables dans le sens du renforcement de l'état de droit en Haïti. Dans la perspective des prochaines élections, la Malaisie est d'avis que la restructuration éventuelle de la MINUSTAH devra tenir compte de la nécessité de conserver une capacité d'intervention rapide, entre autres. À cet égard, nous prenons note des consultations en cours dans le cadre du comité directeur conjoint Nations Unies-Gouvernement. Nous tenons également à faire valoir que ces discussions doivent tendre à faciliter la transition et le développement futur d'Haïti. En ce qui concerne la consolidation de la MINUSTAH, la Malaisie note les progrès qui ont été accomplis dans les domaines entrant dans le cadre des quatre objectifs de stabilisation, à savoir le développement de la police, la création de capacités électorales, l'état de droit et les droits de l'homme, et les principales questions de gouvernance, et nous attendons avec intérêt les prochains rapports.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage une fois encore à la MINUSTAH au nom de la Malaisie et réaffirmer notre appui à son mandat, à ses dirigeants et à l'ensemble de l'équipe de la Mission. Nous leur savons gré de la contribution exemplaire qu'ils apportent en permanence au Gouvernement haïtien, et en particulier en ce moment, où il se prépare à assumer la responsabilité qui est la sienne dans le maintien de la stabilité et de la sécurité du pays.

Pour terminer, la Malaisie estime que l'année 2015 sera porteuse, pour Haïti et les Haïtiens, de possibilités extraordinaires de réaliser leurs aspirations. De concert avec les membres du Conseil, la MINUSTAH et l'ensemble du système des Nations Unies, des bailleurs de fonds institutionnels et des autres partenaires et parties prenantes, la Malaisie continuera d'appuyer les processus de transition et d'édification de la nation actuellement en cours en Haïti, en vue de la réalisation des objectifs de stabilité, de sécurité et de développement du pays.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Sandra Honoré de son exposé et du travail qu'elle accompli à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et, bien entendu, à souhaiter la bienvenue à notre ami, l'Ambassadeur d'Haïti, M. Denis Régis.

Je souscris pleinement à la déclaration qui sera prononcée au cours de la séance par le Chef de la délégation de l'Union européenne, à laquelle j'aimerais ajouter quelques observations à titre national.

L'Espagne partage le point de vue du Secrétaire général, lorsqu'il voit dans la situation des signes encourageants telles la diminution du nombre de personnes déplacées ou la réduction de l'incidence de l'épidémie de choléra, tout en partageant également son sentiment que la situation est profondément préoccupante et son analyse que les processus électoraux prévus cette année et annoncés par le Conseil électoral provisoire constituent, pour les autorités haïtiennes, des défis considérables. Sur le plan politique, en effet, les enjeux sont de taille, puisqu'à l'issue des consultations électorales prévues et avec la prise de fonction d'un nouveau Président, le 7 février 2016, ce sera la troisième fois que se produira en Haïti, depuis la tenue des premières élections démocratiques en 1989, une passation de pouvoir d'un président à l'autre par la voie des urnes. C'est là un acquis qui doit être maintenu. L'Espagne tient à accompagner Haïti sur la voie de la consolidation de ses institutions démocratiques, et exhorte tous les acteurs politiques du pays à contribuer avec générosité et détermination à l'instauration et au maintien d'un climat de stabilité politique et sociale qui permette le bon déroulement des différentes consultations électorales.

J'ai personnellement entendu le Président Martelly dire plus d'une fois qu'il fallait mettre fin aux anciennes façons de faire de la politique dans le pays. La classe politique doit agir, non pour défendre ses privilèges et ses ambitions personnelles, mais pour promouvoir les intérêts collectifs, les intérêts du pays et surtout, les intérêts de ses concitoyens, qui commencent à être profondément déçus de leurs institutions politiques. Agir comme dans le passé, à courte vue et à court terme, reviendrait à trahir l'avenir de prospérité que, tout autant que les Haïtiens, les amis d'Haïti dont nous sommes souhaitent pour le pays, et à anéantir les efforts considérables consentis par la communauté internationale pour aider le pays à normaliser sa vie

politique, pour l'aider à se développer de manière durable. Nous espérons que la classe politique haïtienne sera à la hauteur de la situation au cours de cette année cruciale.

Nous avons toujours parié et continuerons de parier en faveur du dialogue entre les acteurs politiques, qui est la meilleure solution possible pour asseoir solidement la démocratie et progresser dans la consolidation politique du pays. Je voudrais souligner à cet égard les efforts déployés par les différentes missions du Club de Madrid en Haïti, financées par l'Union européenne et axées sur la promotion du dialogue dans les discussions relatives à la réforme politique.

Dans le domaine du développement, les membres du Conseil connaissent la ferme et généreuse solidarité que l'Espagne et les Espagnols nourrissent vis-à-vis d'Haïti. De 2010 à 2013, nous étions le troisième donateur bilatéral au niveau mondial, et le premier de l'Union européenne. L'Espagne a affecté plus de 250 millions d'euros aux travaux de reconstruction et entretient actuellement, dans des secteurs tels que les systèmes d'eau et d'assainissement, une coopération essentielle qui s'élève à plus 150 millions de dollars et profite à 2 millions de bénéficiaires. En outre, l'Espagne apporte une contribution de 15,5 millions d'euros en appui budgétaire direct au secteur de l'éducation. Bref, Haïti est le premier récipiendaire de fonds au monde au titre de l'aide publique au développement fournie par l'Espagne.

Au chapitre de la sécurité, il se confirme que la situation a enregistré des changements importants depuis l'adoption, en octobre 2014, de la décision de reconfigurer la MINUSTAH. Cette affirmation trouve son illustration, par exemple, dans la publication, par le Conseil électoral provisoire, d'un calendrier électoral. L'Espagne considère néanmoins que l'instabilité dans les rues a notablement augmenté et a observé un changement des conditions de sécurité. Selon les chiffres fournis par la MINUSTAH, en 2014, 838 manifestations ont eu lieu, dont un quart à caractère violent. En outre, les tensions dans les rues se sont sensiblement intensifiées ces derniers mois.

L'on a également compté, postérieurement à la publication du rapport du Secrétaire général (S/2015/157), des grèves importantes, notamment une grève générale de deux jours, les 9 et 10 mars, ainsi que des manifestations qui ont dégénéré en incidents graves, comme l'invasion du Consulat de la République dominicaine à Port-au-Prince. L'on note par ailleurs une

hausse notable des attaques et des cambriolages des bureaux et sièges d'ordres religieux et d'organisations non gouvernementales.

L'Espagne tient à appeler l'attention sur ces faits, qui supposent une modification sensible des conditions de sécurité par rapport à celles qui prévalaient il y a quelques mois, laquelle reflète l'existence d'un équilibre très précaire et, en définitive, présage des difficultés auxquelles il faudra faire face à mesure que s'intensifie l'activité politique associée aux élections.

Je voudrais maintenant parler de la MINUSTAH. L'Espagne, dans ses déclarations devant le Conseil de sécurité, a toujours maintenu que la reconfiguration de la composante militaire devait tenir compte de l'augmentation des effectifs et des capacités de la Police nationale d'Haïti pour être en mesure d'assumer la responsabilité du maintien de l'ordre public, responsabilité dont s'acquitte actuellement la Mission des Nations Unies. Pourtant, d'après les informations disponibles et les faits que j'ai évoqués précédemment, je peux déduire que les forces de l'ordre haïtiennes manquent de tous les outils nécessaires pour maîtriser elles-mêmes la situation, et que, de ce fait, elles s'appuient habituellement sur les dispositifs logistiques et les infrastructures militaires de la MINUSTAH pour s'acquitter efficacement de leur travail.

L'Espagne a conscience que, si les conditions de sécurité ne se sont pas considérablement détériorées malgré la gravité des faits, c'est précisément grâce à la présence et à l'action de la MINUSTAH. À ce stade, je voudrais citer la lettre adressée au Secrétaire général par le Président Martelly en date du 9 mars, dans laquelle il souligne l'importance du climat de sécurité pour le bon déroulement du processus électoral, et appelle l'attention sur l'augmentation inquiétante de la violence. Dans sa lettre, le Président haïtien demande que « les Nations Unies observent une pause dans le processus de retrait en cours des contingents militaires de la MINUSTAH ». L'Espagne est pour que l'on accède à cette demande émanant de la plus haute autorité haïtienne.

Comme le savent les membres du Conseil, nous avons dès le départ appuyé le processus de réflexion sur l'avenir de la MINUSTAH et nous restons favorables au plan de reconfiguration dans la mesure où il tient compte des progrès enregistrés dans la formation et la consolidation de la Police nationale et de sa capacité à assumer progressivement les fonctions que la MINUSTAH va céder dans le domaine de la sécurité. Dans les circonstances actuelles, l'Espagne insiste pour

que le calendrier de reconfiguration de la Mission soit examiné avec flexibilité, en fonction des analyses et prévisions à court et à moyen terme et de l'évolution de la situation au niveau politique et sur le plan de la sécurité. Nous estimons que le rôle de la MINUSTAH est et restera indispensable pour que le processus électoral se déroule dans la normalité, la sécurité et la transparence, de manière que la communauté internationale puisse accompagner ce processus et que puisse s'établir une nouvelle administration. Cela garantirait une transition pacifique du pouvoir qui consolide les résultats obtenus ces dernières années en matière de démocratie et d'état de droit. Dans tous les cas, les risques évoqués par le Secrétaire général dans son rapport mettent en exergue la nécessité de maintenir une force de réaction rapide en sus de la composante de police, qui, à notre avis, devrait être maintenue aux niveaux actuels jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement.

Pour terminer, je réaffirme une fois encore notre engagement total aux côtés d'Haïti.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, de son exposé.

Le Nigéria félicite le Gouvernement de transition en Haïti des progrès significatifs accomplis pour sortir de l'impasse politique qui avait menacé ses responsabilités parlementaires. La promulgation de la loi électorale, le 2 mars, atteste du ferme attachement des autorités haïtiennes à la démocratie et à la bonne gouvernance. Nous exhortons le Gouvernement à entretenir de bonne foi cette dynamique politique afin de promouvoir le consensus nécessaire pour que les élections puissent se tenir aux dates prévues. Pour renforcer ces acquis, il est vital que le Conseil électoral provisoire continue de remplir ses fonctions avec impartialité, en toute indépendance et dans la transparence. Ces attributs seront indispensables au raffermissement de la confiance dans le processus politique. Ils seront également impératifs pour l'organisation d'élections libres et régulières cette année.

Il est indispensable de renforcer la sécurité et l'état de droit en Haïti. Dans ce but, nous prenons bonne note des efforts en cours pour consolider et professionnaliser la Police nationale d'Haïti et les autres structures chargées de la sécurité dans le pays, afin qu'elles soient à même de faire face aux difficultés émergentes. Nous prenons acte de l'augmentation continue des effectifs de la Police nationale, qui est désormais en voie d'atteindre son objectif de 15 000 policiers avant la fin 2016. Au

regard de la problématique hommes-femmes, il est significatif que 1 022 des 11 900 policiers en Haïti soient des femmes. Nous félicitons la MINUSTAH de sa coopération étroite avec la Police nationale pour éliminer les menaces qui pèsent sur la sécurité.

Il est impératif que des programmes qui promeuvent des d'autres choix socioéconomiques que la violence soient poursuivis énergiquement afin de venir à bout des préoccupations internes en matière de sécurité. À cet égard, nous prenons note des initiatives de la MINUSTAH et nous accueillons favorablement les 25 nouveaux projets destinés à la jeunesse et aux groupes vulnérables qui ont été approuvés pour l'exercice financier 2014-2015. Le lancement de 56 nouveaux projets à effet rapide, ayant pour objet le renforcement de l'autorité de l'État, les questions relatives à la protection de l'environnement et l'approfondissement de l'état de droit, est une initiative salubre qui donnera un nouvel élan au processus de reconstruction.

La situation en Haïti se stabilise et le pays est sur la voie d'un avenir pacifique, sûr et prospère. Le plan de transition actuel prévoit une progression réaliste et prudente. Pendant la phase de retrait de la MINUSTAH, son rôle demeurera vital tandis que les autorités haïtiennes assument de plus en plus de responsabilités. L'appui international sera lui aussi crucial, et nous appelons les donateurs et les partenaires de développement à maintenir et même à intensifier leur engagement aux côtés d'Haïti.

Nous saluons la Représentante spéciale, M^{me} Honoré, ainsi que les hommes et les femmes de la MINUSTAH pour leur détermination à s'acquitter du mandat qui a été confié à la Mission.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La dernière fois qu'il a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le Conseil a insisté sur deux points. Premièrement, toute reconfiguration de la Mission devait dépendre des conditions sur le terrain et, deuxièmement, le Conseil se déclarait prêt à adapter à tout moment le mandat de la MINUSTAH si l'évolution de la situation en Haïti l'exigeait (voir S/PV.7262). Ces deux aspects supposent que le Conseil reçoive les informations lui permettant de rester constamment au fait de la situation sur le terrain. C'est pourquoi nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/157) et de l'exposé fait par la Représentante spéciale, M^{me} Honorée, qui viennent s'ajouter aux

informations collectés pendant la visite que le Conseil a effectuée en Haïti au début de l'année.

La MINUSTAH doit être adaptée aux objectifs visés. Quand la situation sur le terrain évolue, la Mission doit évoluer elle aussi. Nous devons veiller à ce que les objectifs soient clairs et être disposés à réaménager la Mission à mesure que les autorités haïtiennes sont prêtes à assumer la responsabilité de la sécurité en Haïti. Mais comme le Conseil le soulignait l'année dernière, toute reconfiguration de la MINUSTAH doit s'appuyer sur une évaluation rigoureuse des besoins sur place. À cet égard, et compte tenu de son évaluation, en particulier suite à la visite effectuée en janvier, nous devons dire que la Nouvelle-Zélande appréhende la réduction prévue – et déjà engagée – de la composante militaire de la Mission.

Cette composante fait actuellement office de renfort lorsque les forces de la Police nationale ne parviennent pas à maintenir l'ordre, malgré le concours de la composante police de la MINUSTAH. Tant que les effectifs et les moyens dont dispose la police locale n'auront pas augmenté, la capacité du Gouvernement haïtien et de la MINUSTAH d'assurer la sûreté et la sécurité de la population haïtienne continuera d'être mise à l'épreuve, et ce, encore plus avec la période électorale de plusieurs mois qui est prévue à la fin de l'année. Le Conseil doit faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse et être prêt à réagir, si besoin est, à toute évolution de l'environnement sécuritaire.

Nous devons aussi être sensibles à l'opinion des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. À ce propos, nous prenons acte de la lettre adressée au Secrétaire général par le Président Martelly dans laquelle il demande, entre autres, une pause dans la reconfiguration de la MINUSTAH. Nous reviendrons plus en détail sur cette lettre, mais nous tenons aujourd'hui à indiquer officiellement que nous jugeons encourageants les progrès faits dans le renforcement des institutions nationales haïtiennes, en particulier la Police nationale d'Haïti (PNH). Nous attendons avec intérêt le moment où elle pourra assumer pleinement la responsabilité de la sécurité et de la stabilité en Haïti. Toutefois beaucoup reste à faire.

Comme le Secrétaire général le reconnaît dans son rapport, la PNH a besoin de plus d'agents et de formations supplémentaires. Étant donné les troubles à l'ordre public actuels et l'urgente nécessité de continuer à renforcer la capacité de la PNH, il est impératif que tous les effectifs supplémentaires de police prévus dans

le mandat de la Mission soient déployés dès que possible. Il s'agit là d'une priorité, compte tenu en particulier de la réduction imminente du nombre de militaires de la MINUSTAH.

La MINUSTAH ne restera pas indéfiniment en Haïti. Haïti doit assumer de plus en plus la responsabilité de sa sécurité et de sa stabilité. Pour cela, une démocratie participative et représentative est indispensable et il est donc absolument capital qu'Haïti tienne des élections libres et régulières et retrouve un Parlement en état de fonctionner. Comme d'autres membres du Conseil l'ont souligné, tous les acteurs politiques haïtiens doivent mettre tout en œuvre pour faire en sorte que ces élections se tiennent rapidement, dans des conditions stables et sans violence. Tout doit être fait pour éviter un nouveau report du processus électoral. Nous exhortons la communauté internationale à se tenir prête à appuyer ce processus électoral.

Faute d'un processus de transition bien géré, les réalisations obtenues par la MINUSTAH risquent d'être remises en cause. Nous nous félicitons que la planification de la transition soit déjà engagée, et appelons à ce qu'elle se poursuive dans un véritable esprit de partenariat entre la MINUSTAH et le Gouvernement haïtien. Les besoins d'Haïti doivent être bien compris, puisque avec la transition, ils vont inévitablement changer. Il faudra faire preuve de souplesse afin de garantir que les Haïtiens puissent développer leur pays en fonction de leurs priorités et qu'au final ils soient les seuls maîtres de leur destin.

M. Baublys (Lituanie) : Nous tenons à exprimer notre gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, et à son équipe, ainsi qu'à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour leur travail qui a contribué d'une manière extraordinaire à la paix et à la stabilité en Haïti. Les progrès importants faits par le pays depuis le tremblement de terre suscitent l'espoir. Nous espérons vivement que le Gouvernement haïtien reprendra très bientôt le plein contrôle et que l'ONU assumera un rôle différent.

(l'orateur poursuit en anglais)

La Lituanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et je voudrais pour ma part aborder trois questions clefs : des élections ouvertes à tous, l'état de droit et le renforcement des institutions.

En février, cinq ans après le tremblement de terre, le Conseil a effectué une visite dans un pays

qui continue de consolider les avancées obtenues en matière de stabilité et de démocratie. Il y a aujourd'hui moins de personnes sans abri et sans accès à l'eau potable et aux services sociaux. Plus d'enfants vont à l'école. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la gouvernance et renforcer l'état de droit. L'appel transitoire lancé pour la période 2015-2016 afin de remédier aux inégalités sociales et économiques permettra, on l'espère, de poursuivre sur la voie du retour à la normale.

Un processus politique sans exclusive et transparent est un préalable pour une paix et une stabilité durables dans l'île. Nous nous félicitons de la nomination d'un Conseil électoral provisoire et de la décision, même tardive, de tenir des élections cette année. Nous apprécions le fait que le Président Martelly se soit résolument engagé à faire en sorte que les élections soient crédibles, indépendantes, transparentes et ouvertes à tous. Il est primordial que toutes les parties prenantes, notamment l'opposition, respectent le calendrier électoral provisoire et aplanissent leurs divergences. L'avenir d'Haïti dépend du caractère ouvert du processus électoral.

Lorsque le Conseil a rencontré à Port-au-Prince les ministres nouvellement nommés, nous avons été convaincus par leurs projets ambitieux et leur analyse des immenses défis à relever. Au nombre de ces défis, le plus crucial reste celui du renforcement de l'état de droit, qui est essentiel pour continuer de libérer le potentiel socioéconomique du pays.

Le renforcement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, notamment la vérification des antécédents des magistrats, est l'une des mesures prises en faveur de la réforme du système judiciaire si indispensable. L'indépendance de la justice doit être renforcée plus avant. Il faut faire davantage, notamment en ce qui concerne les détentions provisoires, la surpopulation carcérale et la protection des droits de l'homme.

Il faut aussi continuer de renforcer la capacité opérationnelle de l'Office de la protection du citoyen. L'engagement pris par les parties prenantes en matière d'établissement de rapports sur les droits de l'homme est bienvenu. La question des droits de l'homme doit bénéficier de toute l'attention du nouveau Gouvernement. Il faut veiller à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme rendent des comptes. Nous encourageons Haïti à continuer de réviser le Code pénal afin de lutter de manière satisfaisante contre la violence sexiste.

En avril, la Police nationale d'Haïti sera forte de plus de 13 000 hommes. Elle sera moins dépendante de la MINUSTAH, jouira de plus d'autorité et d'une plus grande confiance en elle. La capacité et l'efficacité de la Police nationale se sont nettement améliorées. Nous espérons qu'un plus grand nombre de policiers seront déployés en dehors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et que les efforts faits pour renforcer l'application du principe de responsabilité à la Police nationale et la confiance du public seront poursuivis. À cet égard, le renforcement de l'Inspection générale, la vérification des antécédents des policiers et les programmes de communication auprès de la population sont encourageants. Le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et la pleine utilisation des effectifs autorisés de la MINUSTAH, en application de la résolution 2180 (2014), devraient permettre aux autorités haïtiennes d'assurer le maintien de l'ordre durant les prochaines élections.

La violence armée continuant de faire des ravages dans le pays, le programme de lutte contre la violence de quartier de la MINUSTAH joue un rôle clef dans le démantèlement des bandes criminelles en permettant aux acteurs du développement de se rendre dans des zones auparavant « interdites ». Offrir des perspectives économiques est un élément essentiel pour empêcher que les bandes ne recrutent de nouveaux membres. Dans le même temps, l'ONU et le Gouvernement haïtien doivent axer leurs efforts sur la lutte contre la prolifération et la contrebande d'armes de petit calibre et contre le trafic de drogue.

Les prochaines élections, le renforcement des institutions garantes de l'état de droit et un Gouvernement engagé annoncent un nouveau chapitre dans l'histoire d'Haïti. L'ONU continuera d'apporter un appui indispensable durant cette année décisive. Haïti doit cependant assumer la responsabilité de sa stabilité. La consolidation du mandat de la MINUSTAH et la reconfiguration prochaine de la Mission, y compris le renforcement de ses capacités d'intervention rapide, devraient avoir pour but de permettre à l'ONU de continuer d'aider la population haïtienne dans des domaines précis. Les efforts internationaux doivent maintenant s'attaquer en priorité aux problèmes sociaux, économiques et, de plus en plus, aux questions de développement. Les États de la région doivent jouer un rôle plus actif. L'Union européenne, l'un des principaux donateurs, continuera d'appuyer les réformes institutionnelles, de renforcer la capacité financière de

l'État et de promouvoir une réforme fiscale, entre autres objectifs.

Enfin, je remercie à nouveau la Représentante spéciale, les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la MINUSTAH ainsi que le bureau des Nations Unies en Haïti.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, pour son exposé. Cette année, le processus politique haïtien a à ce jour donné de bons résultats. Haïti a formé un nouveau gouvernement et installé le nouveau Conseil électoral provisoire. Il a annoncé le calendrier électoral, lançant ainsi de manière officielle les préparatifs des élections. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité restent stables dans le pays et le développement économique reprend progressivement, ce qui a créé des conditions propices à l'accélération du processus politique dans le pays.

Il convient également de signaler que la situation politique dans le pays demeure complexe et fragile. La prévention du choléra, la réinstallation adéquate des personnes déplacées et d'autres questions humanitaires continuent de poser problème, et le rétablissement de la paix reste difficile et long.

En janvier, le Conseil de sécurité a effectué avec succès une mission en Haïti, où il a beaucoup dialogué avec les dirigeants du pays et les différentes parties prenantes, démontrant ainsi la grande importance qu'il accorde à la question d'Haïti et sa volonté de trouver une solution. Le processus de paix en Haïti est très prometteur en ce moment. La Chine espère que la communauté internationale apportera un appui dans les trois domaines suivants principalement.

Premièrement, des progrès constants doivent être faits dans le cadre du processus électoral. Il est essentiel que des élections pertinentes soient menées à bien rapidement et sans heurt pour assurer une paix durable, la stabilité et le développement dans le pays. La Chine espère que les parties haïtiennes mettront l'accent sur l'avenir du pays et le bien-être de sa population, qu'elles saisiront cette occasion et uniront leurs efforts pour mettre en place des conditions propices à la tenue des élections. La communauté internationale et les organisations régionales concernées peuvent, dans le respect de la souveraineté du pays, jouer un

rôle d'observation et de coordination et fournir une assistance électorale.

Deuxièmement, il importe de s'attacher à accélérer le processus de développement national car le sous-développement est une des causes profondes des problèmes politiques et sociaux auxquels le pays doit faire face. L'environnement externe du pays est actuellement stable. Les progrès enregistrés durant la phase de reconstruction après le séisme ont jeté de bonnes bases pour un développement accéléré. Le Gouvernement doit élaborer rapidement une stratégie de développement adaptée à son contexte national, renforcer le développement des infrastructures et les capacités de prévention des maladies et de réduction des effets des catastrophes et promouvoir un développement économique et social global. La communauté internationale doit tenir ses promesses de contribution, contribuer activement au renforcement institutionnel d'Haïti, et l'aider Haïti à atteindre le plus rapidement possible ses objectifs de réduction de la pauvreté et de développement autonome.

Troisièmement, la reconfiguration du déploiement des soldats de la paix doit se faire de manière méthodique. Sous la direction de M^{me} Honoré, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) joue un rôle important à l'appui du processus politique et dans le maintien de l'ordre social et de la sécurité. La Chine s'en félicite. Nous espérons que dans le cadre de la réduction graduelle de ses effectifs, la MINUSTAH tiendra compte de la situation sur le terrain et conduira ce processus de manière régulière et sûre, tout en intensifiant ses échanges avec le Gouvernement. La Chine espère également que la MINUSTAH continuera de renforcer la formation de la Police nationale d'Haïti afin qu'elle puisse assumer rapidement l'entière responsabilité de la sécurité nationale.

M. Mangaral (Tchad) : Je remercie M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de sa présentation. Je voudrais également féliciter et remercier le Chili et les États-Unis pour l'initiative de la visite du Conseil de sécurité en Haïti, en janvier, qui a permis de constater de manière directe et de visu la situation sur le terrain. Je salue la présence du Représentant permanent d'Haïti à la présente séance.

Le Tchad note avec satisfaction que le paysage politique haïtien se recompose de manière progressive et rapide. Après une longue période de tensions

politiques et de relatif vide institutionnel, le travail intensif de consultations et de rétablissement de la confiance entre le Président et les partis d'opposition a permis de parvenir à un consensus et à la reprise des activités institutionnelles. À cet égard, la nomination, le 25 décembre 2014, d'un nouveau Premier Ministre, la signature d'un accord tripartite avec les chefs des trois branches du pouvoir, la signature, le 11 janvier, d'un accord avec 16 partis politiques, l'amendement constitutionnel pour la prolongation du mandat des parlementaires, la mise sur pied du Conseil électoral provisoire et, enfin, l'établissement du calendrier électoral prévoyant la tenue des élections municipales, législatives et présidentielle entre juillet et décembre 2015 constituent des avancées remarquables, enregistrées en quatre mois seulement.

Le Tchad félicite et encourage tous les acteurs pour leur bonne volonté ainsi que les facilitateurs et médiateurs pour leurs efforts inlassables déployés en faveur de la stabilisation et de la normalisation de la situation politique en Haïti.

Nous saluons l'implication significative du Gouvernement haïtien, qui a investi la somme de 13,5 millions de dollars dans l'organisation des élections, jugées décisives et essentielles pour asseoir la démocratie. Nous encourageons également les partenaires et la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'apporter le soutien financier, technique et logistique nécessaire pour garantir la transparence et la crédibilité de ces élections libres et démocratiques tant attendues.

Par ailleurs, nous pensons que la normalisation de la situation politique permettra aux acteurs politiques, économiques et sociaux de se concentrer sur les énormes défis socioéconomiques du pays. La pauvreté, le tremblement de terre et autres catastrophes naturelles ont laissé des cicatrices profondes et requièrent des efforts continus pour la relance économique du pays.

Environ trois millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire, et 600 000 autres, dont 100 000 enfants de moins de 5 ans, sont sévèrement affectés. Le rapport du Secrétaire général (S/2015/157) indique également qu'à la fin du mois de décembre 2014, environ 80 000 personnes déplacées étaient réparties dans 105 camps sur le territoire national. Nous encourageons les autorités nationales, les agences humanitaires et la communauté internationale à trouver des solutions durables pour la réinstallation et la réintégration de ces populations vulnérables.

Concernant la santé publique, le rapport fait état d'une augmentation substantielle en 2015 des cas de choléra. Le Tchad encourage les autorités nationales et les agences spécialisées à élaborer et mettre en place des stratégies, notamment dans le domaine de l'assainissement public, pour assister les familles et les communautés affectées.

Nous prenons note que les entités des Nations Unies ont réalisé des progrès dans le financement de plus de 80 projets dans les domaines de l'intégration économique et des droits de l'homme. Nous exhortons également le Gouvernement à redoubler d'efforts afin de rétablir la stabilité économique et sociale des populations démunies.

Concernant la situation des droits de l'homme, le Tchad est préoccupé par la situation de la population carcérale, en particulier des femmes. Nous saluons les avancées enregistrées et le soutien technique apporté en vue de l'élaboration du code pénal. Cependant, en attendant de trouver une solution idoine au problème de la surpopulation carcérale, nous encourageons la MINUSTAH à continuer d'appuyer l'amélioration des infrastructures des centres de détention, dans le respect des droits des femmes, à travers la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Sur le plan de la sécurité, le Tchad prend note que la situation reste relativement stable. Cependant, les manifestations de rue organisées par les partis d'opposition non signataires des accords, et celles contre l'augmentation du prix de pétrole, exacerbent la mobilisation antigouvernementale. L'ordre public est également troublé par des crimes, tels que les homicides et les enlèvements perpétrés par des gangs et des organisations criminelles. D'autres incidents publics concernent les barricades de routes, la destruction de biens et les attaques contre des agents de police.

Face à cette situation, nous nous félicitons de l'amélioration continue de la riposte et des capacités de la Police nationale d'Haïti, dont les interventions s'accomplissent dans la majorité des cas sans la contribution opérationnelle de la MINUSTAH. Nous encourageons la MINUSTAH et les autorités nationales dans leurs efforts pour former et professionnaliser 15 000 agents à l'horizon 2016. Nous saluons la bonne coopération qui existe entre la MINUSTAH, la Police des Nations Unies, les autres organisations internationales et les autorités haïtiennes afin d'atteindre cet objectif.

S'agissant de la reconfiguration de la MINUSTAH, le Tchad appuie le plan de retrait en deux étapes de la Mission proposé par le Secrétaire général, et prévu également dans les dispositions de la résolution 2180 (2014). Selon le rythme de rotation de certains contingents, les effectifs des troupes ont d'ores et déjà été réajustés à 4 615 au 18 février 2015, et il est prévu une réduction graduelle jusqu'à 2 370 en 2016. Nous prenons note de l'appel au renforcement de la composante de police pour répondre au suivi et à l'accompagnement du processus électoral. Nous sommes convaincus que la MINUSTAH réunira les conditions d'effectifs, de préparation, de formation et d'efficacité voulues pour fournir l'assistance technique et logistique nécessaire à la tenue des élections prévues. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre soutien à la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, M^{me} Sandra Honoré, et la féliciter, avec toute son équipe, de leur engagement.

Pour terminer, le Tchad réaffirme que le déblocage de la situation politique marque un tournant décisif sur la voie de la stabilisation d'Haïti. Il incombe maintenant aux acteurs en présence de saisir l'occasion de paix et de développement qui s'offre à eux.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'organisation de ce débat public sur la situation politique en Haïti, et nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2015/157) qu'a présenté sa Représentante spéciale, le Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M^{me} Sandra Honoré. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M^{me} Honoré au nom de ma délégation, pour le travail constructif et si important qu'elle accomplit avec son équipe en faveur de la stabilité et de la reconstruction d'Haïti.

Durant leur récente mission en Haïti en janvier, les membres du Conseil de sécurité ont renouvelé l'engagement de cet organe d'accompagner le peuple et le Gouvernement haïtiens dans leurs efforts en faveur de la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité. Cette mission de travail du Conseil de sécurité a permis de constater sur le terrain le rôle important que joue la MINUSTAH à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement haïtien en vue du renforcement de ses capacités institutionnelles, un processus qui devrait contribuer au redressement économique et social de ce pays frère dans le contexte du développement durable.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts – encore à amplifier – qui sont mis en œuvre par Haïti dans sa lutte contre la pauvreté et pour la reconstruction du pays et c'est pourquoi nous en appelons à la communauté internationale afin qu'elle appuie résolument ces efforts humanitaires et de développement. La République bolivarienne du Venezuela maintiendra et renforcera son appui et sa coopération en faveur de nos frères du peuple haïtien, essentiellement dans le domaine du développement social, de l'aide humanitaire et de la reconstruction des infrastructures du pays, par l'entremise de notre programme Petrocaribe.

Notre coopération se fonde sur la solidarité et l'amitié historique qui existent entre nos peuples. Malgré tous les efforts faits par la communauté internationale et le Gouvernement haïtien et les progrès qui ont été accomplis dans certains domaines névralgiques comme la lutte contre le choléra, il reste encore d'énormes défis à relever pour promouvoir le relèvement et le développement durable qui permettent de surmonter les graves problèmes économiques et sociaux de nature structurelle hérités du colonialisme, des interventions étrangères, des dictatures cruelles subies par Haïti et de l'instabilité politique persistante.

Haïti a besoin de stabilité politique et d'un renforcement institutionnel pour pouvoir livrer avec succès la lutte contre la pauvreté. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le rapport fasse état d'une baisse des tensions et de la normalisation des relations consulaires entre la République dominicaine et Haïti, deux peuples frères qui partagent un même territoire.

La République bolivarienne du Venezuela se félicite de ce que le Conseil électoral provisoire soit désormais opérationnel et appuie l'accord conclu par les parties haïtiennes pour le rétablissement de la confiance politique dans la perspective des élections législatives, municipales et présidentielles qui se tiendront durant l'année 2015. Nous estimons qu'un bon déroulement de ces élections, dans le calme, est un élément fondamental pour la stabilisation et le développement futur du pays.

Cependant, ces accords encourageants exigent une continuité du dialogue entre les acteurs politiques et le Gouvernement haïtien si l'on veut relever tous les défis qui nous attendent à l'avenir. Une fois passées les élections, il sera impératif sur le plan politique que ces acteurs politiques s'engagent à respecter les résultats des élections et à œuvrer pour la stabilité du peuple haïtien. À cet égard, il importe que la communauté

internationale accompagne ce pays frère dans le cadre de ce processus si important, sachant que c'est au peuple et aux institutions haïtiens qu'il incombe de garantir le bon déroulement des élections.

Après 10 ans d'activité de la MINUSTAH, nous constatons que le pays est plus stable et nous nous devons de reconnaître et de saluer la contribution des pays qui fournissent des contingents à la MINUSTAH ainsi que de tous les pays qui ont contribué au renforcement de la Police nationale d'Haïti. Toutefois, la lutte pour la consolidation de l'état de droit et des institutions haïtiennes doit continuer. L'élaboration du code pénal, le renforcement des principales institutions de supervision, telles que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'avancement des réformes législatives, les progrès accomplis dans la formation de la Police nationale d'Haïti et l'organisation des élections, sont autant d'indicateurs positifs pour le maintien de l'intégrité politique et sociale d'Haïti.

Le Venezuela attache une importance particulière au perfectionnement et à la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, conformément au plan stratégique pour 2012-2016, car il s'agit de l'une des institutions qui assumeront les responsabilités de la sécurité des citoyens une fois le mandat de la MINUSTAH arrivé à échéance.

Le Venezuela tient à souligner le travail important réalisé par la MINUSTAH pour contribuer à la stabilisation et au développement du pays. C'est pourquoi nous estimons que la stratégie de réduction de ses effectifs doit être étroitement coordonnée avec le Gouvernement haïtien. Nous estimons que cette année sera cruciale pour la consolidation des institutions en fonction du déroulement du processus électoral. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il faut maintenir et renforcer la présence de la MINUSTAH.

Nous appuyons la demande formulée par le Président Martelly dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général (S/2015/191), et qui a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité, afin que le retrait de la MINUSTAH s'effectue progressivement et de manière ordonnée après l'entrée en fonctions, début 2016, du nouveau Président élu. Toute décision de mettre un terme aux activités de la Mission devra être réfléchie et prise sur la base des conditions de sécurité et de stabilité sur le terrain et en tenant compte de la capacité des institutions nationales haïtiennes à gérer les affaires politiques, économiques et sociales nationales.

Enfin, le Venezuela plaide pour le développement démocratique et la stabilité politique et sociale d'un Haïti libre et souverain, et il réaffirme sa détermination à continuer d'aider ce peuple frère des Caraïbes, cette nation des fils de Pétion, à réaliser la pleine souveraineté, la justice sociale et à éliminer la pauvreté, qui représentent les principaux défis de ce pays pour l'avenir.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/157) et de nous avoir fait part de son évaluation de la situation dans le pays.

Au cours de la période considérée, la situation générale en Haïti est restée marquée par l'ambiguïté politique dans le contexte de l'interruption du processus électoral et de l'expiration le 12 janvier du mandat des membres sortants du Parlement. À cet égard, nous saluons l'initiative capitale prise par le Président d'Haïti et les principaux partis politiques, notamment ceux de l'opposition, en vue de régler ce problème de longue date en fixant un calendrier pour la tenue des élections. Nous espérons qu'il sera respecté.

La tenue d'élections régulières et transparentes est de la plus haute importance pour consolider les fondements de l'État haïtien. Après tout, en dépit des terribles tribulations subies par de nombreux Haïtiens ces dernières années, les principaux acteurs politiques sont parvenus, avec l'aide de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à améliorer une situation difficile. Le nombre de personnes déplacées suite au séisme survenu en 2010 continue de chuter. On observe des signes de croissance économique et une légère diminution du nombre de manifestations. En ce qui concerne la criminalité organisée, la situation, bien que tendue, reste stable. La rédaction du projet de code pénal est terminée. Les effectifs de la Police nationale d'Haïti sont en augmentation et celle-ci devient plus performante. La propagation du choléra est sous contrôle, même si l'augmentation du nombre de personnes touchées est évidemment une source de préoccupation. Port-au-Prince devra faire preuve d'une prudence particulière à cet égard.

L'instauration d'un dialogue national durable sera cruciale afin de stabiliser la situation générale dans le pays. Le Secrétaire général souligne clairement dans son rapport que pour la première fois depuis de nombreuses

années, les principaux acteurs politiques sont parvenus à un certain nombre de compromis importants afin d'élargir et de démocratiser l'espace politique et de renforcer la responsabilisation dans la gestion des affaires nationales. Nous espérons que le Gouvernement et tous les principaux acteurs politiques ne se reposeront pas sur leurs lauriers, d'autant plus qu'il va falloir régler de nombreux problèmes particulièrement pressants tout au long de la période électorale.

Dans le contexte du retrait prévu de la composante militaire de la MINUSTAH, nous nous félicitons que la Police nationale d'Haïti ait montré sa capacité à lutter contre les problèmes de sécurité croissants. Néanmoins, cela ne change rien au fait qu'il est impératif de faire un usage méticuleux et aussi efficace que possible, en fonction des besoins sur le terrain, des capacités et des ressources de la Mission pour lui permettre d'accomplir son mandat d'assistance à la stabilisation d'Haïti et de venir à bout des nombreux problèmes accumulés au fil des ans dans le pays.

Pour que le Gouvernement haïtien réalise la pleine normalisation politique, il aura besoin d'un appui approprié et respectueux de la part de la communauté internationale sous la direction de l'ONU. Cependant, afin que ce processus soit efficace et soit mené à bien, le Gouvernement haïtien devra indubitablement jouer un rôle directeur, car c'est à lui qu'incombe avant tout la responsabilité de gérer la situation dans le pays, d'œuvrer au développement et de gérer l'assistance internationale de manière avisée.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence d'avoir convoqué le présent débat sur la question concernant Haïti, qui est prioritaire pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2015/157).

En janvier dernier, les membres du Conseil de sécurité ont eu l'occasion de se rendre en Haïti, où ils ont pu constater les progrès accomplis, mais également les problèmes qui demeurent, dont principalement le dialogue politique. Le Conseil a envoyé un message uni et fort concernant la nécessité que tous les acteurs coopèrent pour pérenniser les progrès démocratiques et institutionnels. Quelques jours seulement après la présentation par le Conseil électoral provisoire d'un calendrier électoral, il est fondamental que les acteurs politiques assument leurs responsabilités à l'égard

du peuple haïtien et veillent au bon déroulement des élections.

Il est difficile de dissocier le processus de consolidation et de reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de ce contexte. À cet égard, nous tenons à souligner le message transmis par le Secrétaire général dans son rapport :

« La persistance de la crise politique ... a détourné l'attention et a retardé les initiatives du processus de consolidation » (S/2015/157, par. 53).

Ces initiatives sont décrites dans l'annexe I au rapport. Les élections sont donc une priorité fondamentale, et nous devons veiller à leur bon déroulement. La Mission doit conserver sa capacité à fournir un appui logistique dans le cadre du processus électoral et contribuer au maintien de conditions stables et sûres afin que les élections puissent se tenir sur tout le territoire d'Haïti.

Le Secrétaire général reconnaît que le Gouvernement haïtien devra affronter ces problèmes, qui sont selon lui le fruit d'un contexte politique fragmenté et de la complexité du processus électoral. De même, il reconnaît dans son rapport que même si la Police nationale parvient à gérer la hausse de la criminalité et les troubles publics, les élections risquent d'agiter le climat politique. Nous estimons que cela entraînera une période d'incertitude et un prolongement du processus électoral, compte tenu des périodes de trêve entre les scrutins et du fait que les tours de scrutin vont se succéder. À cela vient s'ajouter un contexte économique international complexe, dont les répercussions pourraient être ressenties en Haïti cette année.

Au moment où nous réitérons l'importance que revêt l'accompagnement du processus haïtien, nous devons écouter les autorités du pays. Elles ont réaffirmé que la composante militaire de la MINUSTAH jouera un rôle fondamental dans la consolidation du climat de sécurité durant toute la durée du cycle électoral en assurant une présence suffisante et robuste. Cette demande et d'autres demandes figurent dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Président d'Haïti et publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2015/191.

Bien que le rapport du Secrétaire général indique que la situation en matière de sécurité est restée globalement stable dans l'ensemble, il ne faut pas oublier que le fait qu'au 18 février, les effectifs étaient encore

de 4615 hommes y a contribué. Le véritable défi se posera donc à partir du 1^{er} juillet, lorsque, conformément aux dispositions de la résolution 2180 (2014) – sauf révision – nous devons faire face à un long processus électoral avec pratiquement la moitié de ces effectifs, et ce, alors même que la Police nationale d'Haïti sera loin d'avoir atteint le nombre minimum d'agents requis pour être en mesure de relever ce défi. Le Chili se déclare donc une nouvelle fois favorable à une réduction progressive des effectifs qui tienne compte du calendrier électoral, afin de garantir un processus assurant la transparence et la gouvernance démocratique de sorte à ne pas compromettre les progrès enregistrés ces dernières années. Nous nous félicitons de l'intention affichée de faire plein usage du plafonds des effectifs de police autorisés par le Conseil. Toutefois, nous nous demandons sincèrement s'il sera possible d'atteindre ce niveau en temps voulu pour pouvoir remplir pleinement les fonctions de prévention dont s'acquitte la composante militaire.

Je ne saurais terminer mon intervention sans rappeler qu'Haïti continue d'être confrontée à des difficultés sur les plans humanitaire et du développement. Il est fondamental que la communauté internationale continue d'appuyer les initiatives visant aussi bien à financer les besoins immédiats – tels ceux liés à la récente augmentation des cas de choléra, à la situation dans laquelle se trouve encore les derniers déplacés et à la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire – qu'à renforcer les capacités nationales haïtiennes à long terme.

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'engagement du Chili aux côtés du peuple haïtien, de ses autorités ainsi que de la MINUSTAH. Le Chili continuera d'appuyer la consolidation de l'état de droit, la démocratie et le développement des capacités haïtiennes, car cela contribue à l'instauration d'une culture politique attachée à la stabilité du pays et au progrès du peuple haïtien. Pour cela, il nous faut d'abord bien faire notre travail.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire générale et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de sa présentation. Je salue la présence parmi nous de S. E. l'Ambassadeur Denis Régis, Représentant permanent d'Haïti.

Je m'associe aux déclarations que feront l'Union européenne et le Groupe des Amis d'Haïti.

C'est toujours un plaisir de retrouver M^{me} Honoré parmi nous pour évoquer la situation d'Haïti et le travail exemplaire qu'elle y mène à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous lui renouvelons notre plein soutien ainsi qu'à son équipe.

Nous avons étudié avec attention le rapport du Secrétaire général sur l'activité de la MINUSTAH (S/2015/157), six mois après le renouvellement de son mandat par la résolution 2180 (2014). Ce rapport confirme le schéma d'évolution de la MINUSTAH décidé alors. L'analyse de la situation en matière de sécurité et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre correspond à la nôtre.

Pour nous, l'évolution de la MINUSTAH procède en effet du choix d'une réponse mobilisant l'ensemble des moyens à disposition en fonction d'une évaluation globale de la situation. Ce choix a été entériné par le Conseil qui avait prévu aussi une clause de rendez-vous pour réévaluer sa posture. Nous nous sommes donné le temps de la réflexion. Le Conseil s'est même rendu sur place. Nous comprenons la préoccupation de certains. Nous prenons en particulier bonne note de la demande adressée par le Président Martelly au Conseil. Il est évident que la situation en Haïti comprend des facteurs de risque. Nous continuerons de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation d'Haïti. C'est notre responsabilité en tant que membre du Conseil et ami d'Haïti. Mais nous n'avons entendu aucun argument fondant le maintien du dispositif actuel, ni sa diminution dans d'autres proportions ou selon un autre calendrier.

Nous estimons qu'il importe à présent de mettre en œuvre ce que nous avons décidé en octobre. Il y va de l'autorité et de la crédibilité du Conseil, qui a voté à l'unanimité, rappelons-le, l'évolution de la MINUSTAH. Il y va également de la confiance que nous portons à la vitalité de la démocratie haïtienne comme facteur de stabilité et de développement de ce pays. Alors que s'ouvre un chapitre majeur de l'histoire haïtienne, riche de tant de promesses, il est essentiel que la MINUSTAH réponde présente, sans immobilisme ni crainte. Par ailleurs, le Conseil ne fait pas l'impasse sur les incertitudes sécuritaires. Il est erroné de parler de diminution de la MINUSTAH. Il s'agit d'une reconfiguration de son dispositif en fonction de l'évolution de la situation.

Dans la préparation des élections à venir, les forces de police seront amenées à assumer un rôle prépondérant et pourront s'appuyer, en dernier ressort, sur une composante militaire à la mobilité accrue.

C'est aussi là l'expression d'une conviction profonde de la France : à d'éventuels problèmes d'ordre public doivent répondre des solutions de maintien de l'ordre public. À ce titre, nous nous félicitons de la décision de la MINUSTAH d'augmenter le volume de sa composante police et de faire ainsi plein usage du plafond des effectifs autorisés par le Conseil.

Au-delà, c'est bien la réflexion sur l'avenir de la MINUSTAH qui émerge enfin. Nous notons avec satisfaction l'entame d'une réflexion entre la MINUSTAH, l'équipe de pays et le Gouvernement sur la manière de conduire la transition du dispositif international en Haïti après 2016. C'est un message positif tant envers les autorités haïtiennes qu'envers la communauté internationale : nous pouvons enfin regarder vers l'horizon.

Cet horizon se dessine dès maintenant. Un calendrier électoral a été agréé et publié. Les électeurs haïtiens ont été convoqués aux urnes. La machine électorale est désormais lancée. Nous saluons la création du cadre essentiel pour la tenue des élections, longtemps retardées, et le renouvellement des institutions démocratiques du pays. Toutes les parties prenantes doivent continuer d'œuvrer ensemble au renforcement de la confiance mutuelle afin de permettre la tenue d'élections régulières, transparentes et ouvertes à tous. Nous appelons tous les acteurs concernés à s'engager résolument au service d'un avenir meilleur pour Haïti et tous les Haïtiens.

Beaucoup reste encore à faire, en effet. L'état de droit et les institutions doivent améliorer leur efficacité, leur transparence et leur accessibilité. En matière de droits de l'homme, la volonté des autorités haïtiennes a été clairement affichée. Mais les violations de droits de l'homme se poursuivent, et il est de la responsabilité de l'État de transformer ses déclarations en actes dans ce domaine. Nous pensons notamment à la situation des prisonniers, dont beaucoup sont encore en attente de décision de justice.

Enfin, les défis humanitaires restent de taille. Les nouvelles semblent bonnes sur le front de l'épidémie de choléra, mais une certaine prévalence demeure. Nous soutenons pleinement l'action et l'engagement de l'ONU dans ses efforts pour l'éradication totale de la maladie.

Pour ces défis qui persistent, il est impératif que les autorités haïtiennes s'approprient pleinement l'assistance qui leur est fournie. L'ONU doit compléter et soutenir l'action de l'État haïtien, mais elle ne peut s'y substituer.

En conclusion, je rappellerai que la MINUSTAH a été déployée en 2004 dans un contexte de crise aiguë. Cette crise a été aggravée quelques années plus tard par la tragédie du tremblement de terre. Onze ans plus tard, la situation a, fort heureusement, considérablement changé. La MINUSTAH doit s'adapter à cette évolution favorable, preuve de son succès. Nous attendons du Secrétaire général qu'il présente à nouveau dans son prochain rapport des recommandations pour la prochaine phase de la reconfiguration de la MINUSTAH, lancée en octobre dernier. Nous devons en effet aller plus loin. Dans un contexte de recherche d'une plus grande efficacité du maintien de la paix, nous nous devons de réfléchir, dès aujourd'hui, à Haïti de l'après-MINUSTAH. À ce titre, nous sommes désireux d'entamer, avec nos partenaires, une réflexion sur le rôle que la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer pour préparer la présence future des Nations unies en Haïti.

Pour la France, Haïti reste une amie chère, et nous continuerons de nous tenir résolument à ses côtés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Qu'il me soit permis de féliciter, tout d'abord, le Secrétaire général des Nations Unies, pour la qualité de son rapport (S/2015/157) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Gouvernement haïtien a examiné avec le plus haut intérêt le contenu de ce rapport, qui fait suite à la mission du Secrétaire général sur le terrain l'été dernier, à celle du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix quelques semaines auparavant, et à celle des membres du Conseil de sécurité au mois de janvier 2015. Le rapport renferme une analyse très juste et très lucide de la crise qui a secoué Haïti au cours de l'année écoulée et qui, fort heureusement, est aujourd'hui résolue. Il dresse également un tableau équilibré et objectif de la situation générale en Haïti sur les plans de la stabilisation et de la sécurité, et des nouvelles perspectives qui s'ouvrent avec le lancement du processus électoral, dont tout le monde s'accorde à

reconnaître qu'il constitue un test majeur, non seulement pour la MINUSTAH et les institutions haïtiennes, mais aussi et surtout pour l'avenir de la démocratie en Haïti.

Je voudrais, dans un premier temps, apporter quelques éléments d'information et d'appréciation complémentaires au rapport du Secrétaire général. Dans un deuxième temps, je ferai part au Conseil de quelques observations du Gouvernement de la République d'Haïti sur la situation en matière de sécurité à la veille des élections, ainsi que sur les défis que celle-ci est de nature à poser, compte tenu de la complexité particulière de ces prochaines consultations électorales, comme l'a mentionné le Secrétaire général.

La longue crise politique dans laquelle était engluée Haïti a vécu. Fort heureusement, la raison a enfin prévalu. Les partisans de l'ordre républicain ont choisi massivement d'aller aux élections. Le rapport du Secrétaire l'a bien mis en évidence : le Président de la République, S. E M. Michel Joseph Martelly, n'a reculé devant aucun sacrifice, aucune concession, pour établir les conditions indispensables au bon déroulement des élections. En témoignent la longue suite de consultations qu'il a tenues avec tous les acteurs politiques, la création de la Commission consultative présidentielle, ainsi que la mise en œuvre intégrale des recommandations formulées par celle-ci, afin de sortir de l'impasse. La désignation d'un nouveau Premier Ministre, la formation d'un Gouvernement de consensus, les réformes opérées à la tête du pouvoir judiciaire et la création du Conseil électoral provisoire, selon les prescriptions de l'article 289 de la Constitution, ont vaincu les dernières réticences et achevé de convaincre les uns et les autres de la volonté inébranlable du chef de l'État et du Gouvernement haïtien de tenir des élections libres, honnêtes, démocratiques, transparentes et inclusives en 2015. Cet engagement, il me plaît de le rappeler, a d'ailleurs été solennellement réitéré aux membres du Conseil de sécurité lors de l'importante visite qu'ils ont effectuée en Haïti en janvier dernier.

Dans la foulée, un nouveau décret électoral, largement débattu par l'ensemble des protagonistes, a été promulgué le 2 mars 2015. De même, un calendrier réaliste vient d'être présenté par le Conseil électoral en vue de la tenue, cette année, des élections législatives, municipales, territoriales et présidentielles. L'exécutif vient de publier, le 13 mars, l'arrêté présidentiel convoquant le peuple en ses comices le 9 août, le 25 octobre et, le cas échéant, le 27 décembre. Ainsi donc, après avoir affronté une multitude d'obstacles qui

risquaient de faire dérailler le processus électoral et de mettre en péril les acquis de ces dernières années, le Gouvernement haïtien se félicite d'avoir franchi avec succès ce que le Secrétaire général considère dans son rapport comme une étape décisive vers la tenue, d'ici à la fin de l'année, de ces élections trop longtemps différées.

Le processus est en bonne voie. La tenue des prochaines élections est essentielle à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit et d'une stabilité durable en Haïti. À cet égard, le Gouvernement haïtien est profondément reconnaissant envers le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt, la confiance, la solidarité et le soutien qu'ils ont témoignés au peuple haïtien, notamment pendant la récente crise politique. Nous avons été particulièrement sensibles aux efforts déployés par la Représentante spéciale en Haïti du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, et les membres du groupe restreint pour faciliter le dialogue entre tous les acteurs politiques en présence. Leur participation à l'émergence d'un consensus et à la recherche d'une solution constructive et viable mérite d'être saluée.

La présence de la MINUSTAH a été incontestablement un facteur important de stabilité et de sécurité en Haïti au cours des dix dernières années. Dix ans après sa création par le Conseil de sécurité, la Mission – tout le monde en convient – se doit d'évoluer, de s'adapter à un contexte différent de celui qui l'a vue naître. C'est dans cet esprit qu'a été annoncé le processus de retrait graduel et progressif des effectifs et que celui-ci, en principe, s'est poursuivi jusqu'à présent dans la perspective de la reconfiguration de la Mission pour l'après-2016, conformément à la résolution 2180 (2014) du Conseil.

Cependant, sans vouloir remettre en question les grandes lignes du plan de retrait en cours, ni les perspectives de reconfiguration de la Mission, le Gouvernement de la République d'Haïti croit utile d'en appeler au Conseil de sécurité afin que celui-ci fasse preuve de toute la souplesse nécessaire dans la mise en œuvre de cette reconfiguration. En particulier, à la lumière de l'évaluation de la situation et des besoins qui se manifestent actuellement sur le plan de la sécurité, le Gouvernement considère que le calendrier de retrait doit faire l'objet d'une réévaluation, afin de tenir compte, à chaque étape, de l'évolution de la situation réelle sur le terrain et, en particulier, des menaces et des risques qui pourraient mettre en péril la stabilité et la sécurité internes. Voilà pourquoi le Gouvernement haïtien

souhaite vivement, dans le contexte pré-électoral actuel, que les effectifs de la MINUSTAH soient maintenus à un niveau tel qu'ils puissent rehausser sensiblement le climat de sécurité, qui, comme les membres le savent, est un facteur clef de la confiance des électeurs dans le processus et l'un des éléments déterminants de la réussite des élections.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait état, à juste titre, du regain de violence enregistré ces dernières semaines en Haïti, même si la situation sur le plan de la sécurité est restée globalement stable et que l'aptitude de la Police nationale à assurer le maintien de l'ordre a continué de s'améliorer. À ce tournant crucial, où le processus électoral entre dans sa phase décisive, on assiste, en effet, à une sensible montée de la violence, illustrée notamment par la résurgence d'affrontements entre groupes armés dans certains quartiers populaires, le net regain du banditisme et les débordements fréquents auxquels donnent lieu des manifestations aux motivations d'ordre socioéconomique ou politique. Ces manifestations, le rapport le montre bien, s'accompagnent souvent de destructions de biens publics et d'équipements collectifs, comme en témoigne l'incendie récent d'un véhicule de la MINUSTAH.

Dans ce contexte, le Gouvernement haïtien attache la plus haute importance au maintien d'une présence suffisante des composantes militaire et policière de la MINUSTAH, qui, en secondant de façon plus proactive l'action de la Police nationale d'Haïti pendant tout le cycle électoral, contribueraient sensiblement à raffermir la confiance dans le climat de sécurité. Ainsi, compte tenu du regain d'insécurité et de la « complexité » manifeste des prochaines consultations électorales et des « difficultés particulières » qu'elles poseront sur le plan de « la gestion de la logistique et de la sécurité », comme le note le rapport, le Gouvernement de la République d'Haïti estime nécessaire d'en appeler au Conseil de sécurité, pour qu'une pause soit observée dans le processus de retrait en cours des contingents militaires de la MINUSTAH. Parallèlement, le Gouvernement haïtien apprécierait que soit renforcée la composante policière, de même que sa présence sur le terrain, dans le cadre d'un soutien accru à la Police nationale d'Haïti et d'une participation plus soutenue aux tâches quotidiennes liées à la sécurité et à la protection des citoyens. Enfin, le Gouvernement haïtien croit utile, au regard de la recrudescence de la violence susmentionnée, que l'ONU procède, conjointement avec les autorités haïtiennes, à une réévaluation des modalités d'application du plan de retrait en deux phases

qui a été évoqué dans le rapport du mois d'août 2014 du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2014/617), de manière à tenir pleinement compte de l'évolution de la situation sur le terrain, durant tout le cycle électoral et au-delà.

Je souhaiterais exprimer la profonde gratitude du Gouvernement de la République au regard des positions et des recommandations qui viennent d'être exprimées ici par un certain nombre de partenaires, dont l'Espagne, le Venezuela, le Chili, la Nouvelle-Zélande et, tout naturellement, le pays auquel appartient Monsieur le Président, la France, pour l'intérêt manifesté à l'égard de la demande haïtienne. J'ai bien noté la remarque pertinente faite par Monsieur le Président. Cependant, cette requête du Gouvernement haïtien participe du mécanisme prévu à l'article 4 de la résolution 2180 (2014) du 14 octobre 2014, qui dispose ce qui suit :

« [Le Conseil] se déclare prêt à adapter à tout moment le mandat et l'effectif de la MINUSTAH si l'évolution de la situation en Haïti l'exige et si cela s'avère nécessaire pour préserver les progrès faits en ce qui concerne l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité durables en Haïti ».

Le Gouvernement est pleinement conscient que la responsabilité de l'organisation et de la sécurité des élections incombe aux autorités haïtiennes. Dans cette optique, il compte pleinement sur l'esprit de coopération et de souplesse qui a toujours présidé à la collaboration entre l'ONU et Haïti. La contribution de la MINUSTAH sera, à coup sûr, essentielle dans l'installation des conditions propices à la tenue des élections dans les meilleures conditions de sécurité possibles, facteur clef de leur crédibilité et de leur légitimité. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement souscrit au déploiement de missions internationales d'observation des élections, ce qui ne peut que contribuer au raffermissement de la confiance dans le processus.

Le Gouvernement haïtien attache une très grande importance au rôle éminemment constructif joué par les Nations Unies en Haïti. Il renouvelle ses sentiments de gratitude à tous les États Membres qui, dans le meilleur esprit de solidarité et de coopération internationale, continuent d'accompagner le peuple haïtien dans sa marche vers l'édification d'un état de droit et d'une société démocratique. J'exprime la reconnaissance du Gouvernement aux nations sœurs de l'hémisphère qui n'ont ménagé, récemment, aucun effort pour appeler l'attention du Conseil sur la constance du soutien de

la communauté internationale à Haïti et à son peuple. Nous nous réjouissons des perspectives de poursuite de cette aide, dans le cadre du prochain cycle électoral, dont nous mesurons tous l'importance. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif ultime, qui est le fondement même de la Mission, à savoir la consolidation de l'état de droit, la réalisation d'une stabilité à long terme, garante de la durabilité de la démocratie, de la croissance et du développement d'Haïti. Voilà pourquoi il nous semble du plus haut intérêt que tout soit mis en œuvre pour privilégier un transfert graduel, ordonné, des responsabilités de la MINUSTAH. Ce transfert doit, à chaque étape, tenir compte des progrès accomplis, mais aussi des vulnérabilités existantes. On doit veiller surtout à éviter tout désengagement prématuré susceptible de créer un vide sur le plan sécuritaire, comme l'a si bien rappelé le dernier rapport du Secrétaire général.

En remerciant encore une fois le Secrétaire général pour ce rapport, qui va assurément orienter les travaux du Conseil sur l'évolution et la reconfiguration de la Mission, je vous assure de nouveau, Monsieur le Président, de la détermination du Gouvernement haïtien de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat à la pleine réalisation du mandat qui a été confié à la MINUSTAH. Je souhaite, en particulier, que le Conseil accorde sa meilleure attention et les suites jugées nécessaires à la requête du Gouvernement haïtien.

Haïti est la fille aînée de la France dans les Amériques. Vous connaissez, Monsieur le Président, les liens particuliers, historiques, culturels et de tous ordres existant entre mon pays et le vôtre. Vous avez dit tout à l'heure combien la France est unie à Haïti, je voudrais vous réaffirmer également que Haïti est liée filialement à la France.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) : Nous remercions la France d'avoir organisé ce débat. Je remercie aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé, et je lui réitère le respect de mon gouvernement à son leadership et son soutien constant à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti. Nous remercions les pays fournisseurs de contingents et le personnel de l'ONU déployé en Haïti, et je salue également la présence parmi nous du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Régis.

Je voudrais commencer par une constatation positive. Le Brésil est d'accord pour dire avec l'économiste britannique, Sir Paul Collier, qu'il existe des raisons d'être optimiste quant à l'avenir d'Haïti : l'absence de conflits inter-ethniques; l'emplacement dans une région de paix et de coopération; la proximité du plus grand marché du monde; et une diaspora dynamique et hautement qualifiée dans plusieurs pays développés. J'ajouterai à la liste la résilience et le courage du peuple haïtien. Haïti est la première République noire des Amériques, ayant inspiré plusieurs processus de libération pendant le XIX^e siècle. Malgré son histoire, le pays est resté isolé et même ignoré de sa région pendant longtemps. Aujourd'hui, suite aux efforts des organisations régionales et sous-régionales, mais aussi grâce à la contribution des pays de la région à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Haïti est accueilli dans son contexte régional et intégré à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

Il faut aussi reconnaître les progrès réalisés par Haïti dès le tremblement de terre, et que met en évidence le rapport du Secrétaire général. Au-delà de la stabilité macroéconomique d'Haïti, il est très encourageant de voir des améliorations expressives dans les indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, résultats des efforts du Gouvernement et d'autres acteurs qui mettent l'accent sur l'éducation, la santé et la réduction des inégalités et de la pauvreté extrême. Je souligne, dans ce contexte, l'impact réel de nombreux programmes élaborés au cours des dernières années, tels que « Ti Manman Cheri », dans le domaine de l'éducation, et « Aba Grangou », dans le domaine de la sécurité alimentaire. La diminution du nombre de personnes déplacées est également remarquable.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Brésil se félicite de la mission effectuée par le Conseil de sécurité en Haïti en janvier, importante en qu'elle a permis de réaffirmer le soutien de la communauté internationale à Haïti et d'encourager le Gouvernement à organiser rapidement des élections. Le message unifié et constructif transmis aux acteurs politiques d'Haïti a contribué directement à tout ce qui a été accompli dernièrement sur le plan politique. Nous sommes tout à fait conscients, toutefois, qu'il faut encore continuer de suivre de près le processus.

Le Brésil appuie l'analyse positive que fait le Secrétaire général concernant la stabilité et la sécurité d'Haïti. Tout en reconnaissant qu'il reste encore

des motifs de préoccupation en matière de sécurité, notamment dans la perspective du prochain processus électoral, nous tenons à dire que l'efficacité accrue de la police en matière de prévention des crimes et de gestion des troubles civils mérite d'être soulignée.

Il n'y a cependant pas lieu de relâcher les efforts. La Police nationale d'Haïti doit encore progresser davantage. Nous l'engageons à continuer de tirer parti de l'action menée par la MINUSTAH pour assurer la passation efficace des responsabilités en matière de sécurité dans les domaines d'importance critique. Le nombre relativement réduit d'opérations ayant nécessité l'engagement actif du contingent militaire de la MINUSTAH depuis le rapport précédent (S/2014/617) illustre tant la capacité croissante de la Police nationale d'Haïti que le fait que les menaces actuelles à la stabilité en Haïti exigent une riposte de moins en moins militaire.

À cet égard, la poursuite de la réduction des effectifs prévue dans la résolution 2180 (2014) s'impose logiquement, étant donné qu'il n'y a eu aucune détérioration spectaculaire des conditions de sécurité, et que nous ne sommes pas confrontés à des problèmes qui n'étaient pas prévus lorsque la décision de mettre en œuvre cette réduction a été prise en octobre. Au cas, toutefois, où un changement de circonstances devait aboutir à une dégradation de la situation sur le terrain, un réexamen par le Conseil de sécurité du plan de consolidation pourrait être envisagé.

Nous reconnaissons, certes, que le processus électoral peut exacerber les tensions, et nous appuyons donc la recommandation du Secrétaire général tendant à réexaminer au besoin le dispositif du personnel en uniforme sur le terrain pour assurer une visibilité maximale et une pleine utilisation des effectifs autorisés.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il importe de faire en sorte que le processus électoral à venir soit pris en main par les Haïtiens. La présence plus discrète de la MINUSTAH doit s'accompagner d'un rôle accru des institutions nationales.

Malgré sa reconfiguration, la MINUSTAH doit continuer de promouvoir une culture de la paix, en conservant les outils dont elle dispose au titre de son mandat pour mettre sur pied des projets à effet rapide et des projets de réduction de la violence de quartier, ainsi que les capacités de génie nécessaires.

Le Brésil se félicite des efforts que déploie l'équipe de pays des Nations Unies pour consolider un cadre stratégique global et intégré, conforme aux

priorités d'Haïti. L'enjeu, désormais, est de veiller à la viabilité des acquis obtenus ces dernières années, pour permettre une réduction progressive de la présence des contingents des Nations Unies à mesure que le pays évolue vers une phase de stabilité croissante, alliée à des progrès sur les plans institutionnel, économique et social.

Dans ce processus, les relations de la communauté internationale avec Haïti doivent reposer de plus en plus sur l'établissement de partenariats de nature à améliorer les conditions de vie en Haïti, seul pays des Amériques encore classé parmi les pays moins avancés. Sans sous-estimer l'ampleur des enjeux auxquels le pays reste confronté en matière de modernisation, le Brésil est convaincu que nous devons continuer d'envisager l'avenir d'Haïti avec optimisme.

(l'orateur reprend en français)

Malgré l'inquiétude causée par la crise politique qui a conduit à la paralysie du Parlement, nous saluons les diverses négociations qui ont conduit à la formation d'un Gouvernement de transition, à la désignation des membres du Conseil électoral provisoire et à la promulgation récente de la loi électorale par décret présidentiel.

Le Brésil espère que ces progrès, ainsi qu'une attitude constructive des acteurs politiques haïtiens, conduiront à la sortie de la crise et contribueront à la réalisation d'élections justes et transparentes. L'engagement du Brésil en Haïti est un engagement de long terme. Un scénario d'impasse politique prolongée et de prévalence d'intérêts sectoriels sur le bien-être collectif rendrait notre tâche plus difficile. Nous exhortons donc les dirigeants haïtiens à persévérer dans leurs efforts afin d'approfondir le pacte social et de consolider la démocratie en Haïti aussi tôt que possible.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Carrera Castro (Guatemala) *(parle en espagnol)* : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'Ambassadrice Sandra Honoré, de son exposé instructif et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2015/157). Nous l'assurons de nouveau de notre plein appui dans le travail qu'elle effectue sur le terrain en Haïti. Nous remercions également le Représentant permanent d'Haïti de ses précieuses observations.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais avoir la voix sonore du Représentant permanent d'Haïti. C'est un Pavarotti de la diplomatie.

(l'orateur reprend en espagnol)

Je voudrais à cet égard souligner quelques points en rapport avec les informations qui nous ont été communiquées. Tout d'abord, nous regrettons toujours vivement qu'il n'ait pas encore été possible de tenir les élections en souffrance et que cette situation ait abouti à l'arrêt du fonctionnement du Parlement en janvier dernier.

D'autre part, nous prenons note de l'adoption récente d'un cadre légal et d'un calendrier électoral, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction. Étant donné les reports effectués, nous espérons qu'on redoublera d'efforts afin de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour assurer la tenue en 2015 d'élections viables.

Comme nous n'avons cessé de le répéter au cours des quatre dernières années, ces élections sont décisives en vertu du fait que le bon fonctionnement des institutions démocratiques en dépend. Nous sommes préoccupés de ce que le report des élections ait pour conséquence de compromettre gravement le système de contrôles et de contrepois qui permet le fonctionnement efficace de la démocratie en Haïti.

Deuxièmement, nous avons pu constater que le règlement des différends politiques par le dialogue reste la pierre angulaire des avancées enregistrées dans les autres domaines. D'une part, nous comprenons qu'il ne faut pas espérer des solutions simples à des situations extrêmement complexes mais de l'autre, nous savons que le règlement des problèmes d'Haïti dépend fondamentalement des Haïtiens. Toutefois, le message que nous voulons transmettre aujourd'hui est qu'il est indispensable que les dirigeants haïtiens, au niveau des pouvoirs exécutif et législatif, de la société civile et du secteur privé, soient à la hauteur de la situation et collaborent de façon constructive au développement du pays.

Nous appelons à rechercher des stratégies nationales qui favorisent réellement la réconciliation et à éviter des accords du type « tout au vainqueur », qui ferment la porte à de véritables consensus et à des engagements sérieux dans le sens des intérêts nationaux. Nous accueillons avec satisfaction, à cet égard, les initiatives de bons offices menées dans ce sens par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré.

Troisièmement, le rapport du Secrétaire général nous prévient expressément du risque que les prochaines élections exacerbent encore le climat politique déjà instable, et ce, au moment où la MINUSTAH renforce ses réductions d'effectifs. Comme le Conseil le sait, un climat de sécurité suffisant est nécessaire si l'on veut que le processus électoral tant attendu se déroule de façon satisfaisante. Nous prenons acte à cet égard des préoccupations exprimées par le Gouvernement haïtien, et nous pensons qu'il faut répondre favorablement à la requête du Président Martelly contenue dans sa lettre au Secrétaire général en date du 9 mars, et qu'a réitérée aujourd'hui au Conseil le représentant d'Haïti. Nous voudrions faire écho aux observations faites par les représentants de l'Espagne, du Venezuela, du Chili, ainsi qu'aux paroles d'ouverture auxquels nous invite la délégation de la Nouvelle-Zélande.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis présente un panorama généralement stable sur le plan de la sécurité, tout en faisant état d'une augmentation de la violence, des troubles civils et des activités criminelles. Nous constatons à cet égard des progrès au niveau des capacités de la Police nationale d'Haïti, tout en étant conscients de la situation que signale le rapport, à savoir que la Police nationale n'a pas été en mesure de faire efficacement face par elle-même aux incidents déstabilisateurs, d'où l'importance primordiale que continuent d'avoir l'appui résolu et les orientations données par la MINUSTAH. Il y a, justement, certaines fonctions importantes que la MINUSTAH doit continuer d'assumer, comme la supervision des centres pénitentiaires d'Haïti. À plus long terme, la MINUSTAH devra jouer un rôle encore plus important dans la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que dans le contrôle et la sécurité des frontières, entre autres.

Quatrièmement, il faut engager des efforts sérieux de consolidation de la paix tant que la MINUSTAH est présente dans le pays et qu'elle peut mener des activités appropriées, tout en prenant des mesures afin que le futur processus de transition de la Mission ne crée pas de vide en matière de sécurité et n'entraîne pas de baisse du niveau d'engagement et d'appui de la communauté internationale. Cela doit se faire de manière consultative, en particulier en ce qui concerne les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, afin de s'assurer que les vues de ces pays, dont le Guatemala, sont pleinement prises en compte. De même, il faut que, dans le cadre des différentes étapes du retrait progressif

de la MINUSTAH, des consultations aient lieu avec le Gouvernement haïtien.

Nous prenons note du paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général. Tout plan de transition exige de vastes discussions pour déterminer ce qu'il faut modifier dans le mandat, la structure et la nature de la MINUSTAH afin de s'assurer que son retrait progressif s'accompagne d'institutions plus solides et de progrès vers la stabilité durable et le développement. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies doivent élaborer conjointement et en temps opportun un plan de transition afin d'appuyer les priorités du Gouvernement en matière de consolidation de la stabilité et de développement dans la perspective du transfert à terme des fonctions de la MINUSTAH.

Cinquièmement, la MINUSTAH est un exemple de réussite, mais l'histoire ne s'arrête pas là. On n'instaurera pas durablement la sécurité et la stabilité politique par la seule présence d'effectifs militaires et de police, ni par le seul processus politique. De nouveaux progrès socioéconomiques durables sont également nécessaires. Une grande partie des progrès accomplis en Haïti demeurent fragiles, en particulier suite aux terribles difficultés des cinq dernières années. Le cas d'Haïti nous rappelle une nouvelle fois que nous ne devons pas considérer que la sécurité et le développement sont des domaines distincts. Ils sont étroitement liés.

Enfin, le Guatemala reste fermement engagé aux côtés de la MINUSTAH et d'Haïti. Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts soutenus des dirigeants haïtiens, à la détermination inébranlable de l'extraordinaire peuple haïtien et à la poursuite de l'appui complémentaire de la communauté internationale, Haïti peut avancer sur la voie d'une sécurité durable, d'une démocratie plus solide et du progrès socioéconomique pour tous. Haïti doit choisir sa propre voie et nous devons tous apporter notre concours pour aider le peuple haïtien à le faire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Morales (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je salue également l'exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, ainsi que les efforts considérables qu'elle déploie à l'appui des autorités et du peuple haïtiens.

Ces derniers jours, il y a eu des avancées importantes sur la voie de la consolidation de la démocratie et du renforcement des institutions haïtiennes. Bien que la situation politique du pays reste complexe, il est remarquable que le Conseil électoral provisoire, après avoir tenu des consultations approfondies avec les acteurs politiques haïtiens, ait proposé un calendrier électoral concrétisant l'aspiration, plusieurs fois reportée, d'organiser des élections dans le pays. De même, nous saluons le fait que le Président Martelly a accepté cette proposition et officiellement annoncé la date des trois consultations électorales au cours desquelles seront élus le Président, le corps législatif et les autorités municipales et locales. Assurer le bon déroulement de ces élections pose des problèmes importants aussi bien aux autorités haïtiennes qu'à la MINUSTAH et à la communauté internationale dans son ensemble. L'ampleur de la tâche est tout à fait colossale, si l'on considère le nombre de sièges à pourvoir, la logistique que suppose l'organisation de trois types d'élection sur l'ensemble du territoire national et la durée relativement longue de la période électorale.

Il est néanmoins primordial que ces élections se déroulent de manière libre, pacifique, ouverte à tous et conforme aux normes établies, non seulement pour la normalisation et la légitimité des institutions haïtiennes mais également pour l'avenir du pays que le peuple choisira par l'intermédiaire de ses représentants et les domaines prioritaires dans lesquels l'appui et l'accompagnement de la communauté internationale sont attendus. C'est pourquoi le calendrier électoral doit être rigoureusement suivi et les autorités chargées de préparer et d'organiser les élections doivent disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter correctement de leur tâche. Les efforts conjoints, la coopération et le dialogue constructif entre tous les acteurs politiques haïtiens et les autorités nationales sont tout aussi importants afin de préserver la crédibilité du processus électoral et de maintenir un climat pacifique et stable pour leur déroulement. À cet égard, tout différend devra être traité par les moyens institutionnels adéquats et il faudra éviter toute polarisation susceptible de déstabiliser le pays et de compromettre le résultat des élections.

En faisant tout leur possible à l'appui de l'organisation des élections, la MINUSTAH et la communauté internationale jouent un rôle essentiel. C'est là une occasion sans pareille de sortir de la crise politique, de normaliser le système démocratique du pays et d'appuyer le développement et le renforcement

des capacités et des institutions nationales dans le domaine électoral à long terme. Dans ce contexte, il est nécessaire de définir clairement et de manière opportune les domaines dans lesquels il faudra travailler de concert et appuyer comme il se doit les demandes des autorités nationales, en respectant le fait que le processus électoral doit être pris en main et conduit par ces mêmes autorités nationales. De même, la communauté internationale doit être prête à fournir l'appui nécessaire aux autorités nationales en ce qui concerne les aspects techniques des élections et répondre à l'appel du Gouvernement concernant le déploiement de missions d'observation électorale, dont la présence peut être déterminante pour garantir la légitimité du processus.

Bien que le Secrétaire général indique dans son rapport (S/2015/157) que les conditions de sécurité dans le pays restent stables et que des progrès importants ont été accomplis au niveau de la Police nationale d'Haïti, il convient de reconnaître que des défis considérables subsistent avant d'atteindre les objectifs proposés en matière de sécurité, comme l'a signalé le Président Martelly dans la lettre qu'il a récemment adressée au Secrétaire général. La situation complexe en matière de sécurité, qui se manifeste par l'augmentation du nombre de certains types de crime et la multiplication des troubles à l'ordre public, doit maintenant être envisagée à travers le prisme des risques en matière de sécurité qu'implique un processus électoral relativement long, qui se déroulera dans un climat marqué par une polarisation politique. C'est pourquoi nous ne devons pas tomber dans l'autosatisfaction. Le Conseil de sécurité et la MINUSTAH doivent rester très attentifs à l'évolution de la situation sur le terrain et aux demandes du Gouvernement haïtien afin d'adapter à tout moment le mandat et l'effectif de la MINUSTAH pour préserver les progrès faits en ce qui concerne l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité durables en Haïti, conformément à la résolution 2180 (2014). Il importe également que le Secrétariat prenne en temps voulu les mesures qui s'imposent pour faire plein usage des effectifs de police autorisés et que les pays fournisseurs d'effectifs de police soit prêts à répondre à l'appel.

Les défis que doit relever Haïti ne prendront pas fin à l'issue des élections. Même si ces élections sont importantes, nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'il faut continuer de déployer des efforts en matière de consolidation de l'état de droit, de promotion et de protection des droits de l'homme et de développement socioéconomique à long terme, entre autres. La MINUSTAH doit donc continuer d'appuyer les efforts

nationaux et évoluer en fonction de la réalité sur le terrain, pour faciliter comme il convient le transfert des responsabilités aux autorités nationales et à l'équipe de pays quand les conditions propices seront en place.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États Membres. Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2015/157) et la Représentante spéciale pour son exposé, et je remercie aussi mon collègue le Représentant permanent d'Haïti de sa déclaration.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Malgré les efforts importants fournis après le tremblement de terre de 2010 et les incontestables progrès accomplis, Haïti se trouve toujours face à d'énormes défis socioéconomiques et de développement. Le pays est engagé dans un processus de recherche de stabilité et de consolidation des acquis démocratiques, qui va être crucial pour son avenir à court et à long terme. La persistance de graves inégalités sociales et économiques représente une réelle menace pour la stabilité et la sécurité du pays. L'Union européenne qui, déjà avant le désastre de 2010, mais encore davantage après, a été un partenaire fidèle d'Haïti, est déterminée à agir, en accord avec ses autres partenaires, pour appuyer le pays dans cette phase si sensible.

L'Union européenne se félicite de la diminution continue du nombre de personnes déplacées vivant dans des camps, plus de cinq ans après le tremblement de terre. Toutefois, près de 80 000 personnes continuent à connaître des conditions de vie déplorables et sont plus que jamais vulnérables. Il est donc essentiel que le Gouvernement haïtien poursuive ses efforts pour assurer des conditions de vie acceptables à ces personnes ainsi que le respect de leurs droits fondamentaux. Compte tenu de la persistance des besoins existants, l'Union européenne et les États membres de l'Union européenne sont fermement résolus à continuer d'apporter leur aide humanitaire en Haïti. À titre d'exemple, l'Union européenne a décidé de maintenir son intervention

humanitaire en Haïti cette année encore, avec un programme de 11,6 millions d'euros visant à répondre aux besoins des déplacés, à endiguer l'épidémie de choléra et à aider de manière durable les populations rurales victimes d'insécurité alimentaire. À cela s'ajouteront des actions de préparation aux désastres naturels.

Il est également important de renforcer la résilience des populations. À cet égard, l'Union européenne apporte son appui plein et entier à l'appel transitoire 2015-2016 récemment lancé par les autorités haïtiennes et les Nations Unies, qui place la résilience au centre de sa stratégie. De plus, l'Union européenne s'est lancée dans l'élaboration d'une stratégie pour la résilience en Haïti, destinée à appuyer les efforts du Gouvernement haïtien.

En ce qui concerne l'aide au développement et la coopération, l'Union européenne a signé avec le Gouvernement haïtien un instrument de programmation pour la période 2014-2020 avec une enveloppe de 420 millions d'euros, les fonds mis à disposition pendant la période de programmation précédente ayant été entièrement attribués. Cela témoigne de l'engagement continu de l'Union européenne à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie de développement et de redressement socioéconomique du pays. L'Union européenne et le Gouvernement haïtien ont signé en 2014 un projet d'appui à la réforme de l'État de 120 millions d'euros visant à augmenter la capacité financière de l'État dans la promotion de la réforme fiscale. Ce projet vise aussi à l'amélioration de la gestion des finances publiques, à l'appui de la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'enseignement primaire, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance. Ceci contribue de manière fondamentale au bon fonctionnement de l'État haïtien et donc à la stabilité du pays.

D'ailleurs, plusieurs secteurs d'intervention couverts par la programmation de l'aide de l'Union européenne pour la période 2014-2020, comme l'aménagement urbain, l'éducation et l'appui à la réforme de l'administration de l'État, sont susceptibles de contribuer au plan des Nations unies pour l'éradication du choléra. La Commission européenne est en train d'assurer l'intégration de la résilience dans tous ses programmes, afin de garantir le lien entre l'aide humanitaire et le développement. Le Cadre conjoint Humanitaire-Développement est le cadre commun en cours de développement. Dans ce contexte, l'Union

européenne reste disposée à maintenir un dialogue avec les organismes concernés des Nations unies afin d'examiner des possibilités concrètes de coopération.

Haïti ne peut pas se permettre une autre crise politico-sécuritaire majeure et doit faire en sorte que les progrès réalisés deviennent irréversibles. Dans cette perspective, et en coordination avec les autres membres du groupe restreint, l'Union européenne a poursuivi ces derniers mois ses contacts avec les différents acteurs institutionnels concernés, en vue d'encourager le dialogue et de trouver les compromis nécessaires pour arriver à la tenue des élections présidentielle, législatives et locales, élections qui doivent être transparentes, crédibles et inclusives. Malgré qu'il n'ait pas été possible d'obtenir l'approbation de la nouvelle loi électorale avant le 12 janvier de cette année et le fait que, par conséquent, le Sénat et donc le corps législatif tout entier sont devenus dysfonctionnels, un accord a été possible avec une partie de l'opposition sur la création d'un nouveau gouvernement et sur la formation d'un nouveau Conseil électoral provisoire. Un calendrier électoral a été esquissé par le Conseil électoral provisoire et on peut espérer que le processus électoral sera lancé bientôt.

L'Union européenne félicite le Président Martelly d'avoir consenti des sacrifices considérables afin de promouvoir un consensus sur la sortie de crise, et fait appel à tous les acteurs politiques pour qu'ils s'engagent dans un processus électoral paisible et responsable. L'Union européenne entend appuyer substantiellement ce processus. À cette fin, en plus de la contribution de 5 millions d'euros au fond électoral géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne pourrait envisager l'envoi d'une mission d'observation électorale ou, au minimum, d'un groupe d'experts électoraux, comme lors des élections de 2011. En outre, en plus du dialogue politique régulier à haut niveau avec le Gouvernement haïtien, l'Union européenne poursuit un travail de réflexion et de conseil avec le Club de Madrid, destiné à un vaste nombre d'acteurs institutionnels et de la société civile. Le but de ce programme est d'étudier, au-delà des questions électorales qui se posent, des thématiques plus globales concernant la gouvernance, le renforcement de l'état de droit et la réforme du cadre constitutionnel.

Nous notons aussi, dans le cadre d'une amélioration générale de la situation sur le plan de la sécurité, une augmentation notable des manifestations motivées par des facteurs socioéconomiques et du

recours à la violence. Dans le contexte d'une année électorale très chargée et complexe, l'Union européenne estime qu'un climat politique plus stable et inclusif, au-delà des clivages politiques et des intérêts ponctuels, est d'autant plus indispensable. Par conséquent, l'apport de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) reste absolument crucial pour la paix et la stabilité démocratique du pays. L'Union européenne estime que la présence d'un contingent militaire de la MINUSTAH devra contribuer encore de manière très importante à garantir la paix et la stabilité en Haïti pendant la période électorale en application de la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer l'appréciation de l'Union européenne pour l'importante contribution apportée par la MINUSTAH, au cours de ses 10 ans d'existence, à la stabilisation en matière de sécurité et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. L'Union européenne demeure engagée à soutenir les efforts des autorités haïtiennes, des Nations unies et de la communauté internationale afin d'assurer un meilleur avenir à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je remercie votre délégation d'avoir convoqué ce débat et M^{me} Sandra Honoré de son exposé très complet.

Le Mexique note avec satisfaction que quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne la situation en Haïti en matière de sécurité, de renforcement de l'état de droit et de formation de la Police nationale. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait qu'une fois encore les élections n'ont pas pu se tenir dans le pays comme prévu. Par conséquent, nous lançons de nouveau un appel aux forces politiques haïtiennes, à la société civile et au secteur privé pour qu'ils privilégient l'intérêt collectif et, grâce à un dialogue constructif, puissent garantir la tenue des élections en 2015.

Le fait que la période pré-électorale a coïncidé avec l'absence persistante d'un parlement fonctionnel et la résurgence de la violence présente des défis concrets qui risquent de porter atteinte aux progrès réalisés au cours des 11 dernières années. Ces événements nous rappellent les liens intrinsèques qui existent entre la sécurité, le développement et la défense et la promotion des droits de l'homme, qui sont un élément central

du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Dans le contexte de la nécessaire reconfiguration de la Mission, conformément à la résolution 2180 (2014), le Mexique s'associe aux appels lancés par le Secrétaire général, le Gouvernement haïtien et le Commandant de la Force afin que soient assurées les conditions de sécurité et de stabilité qui permettent de mener à bien les processus politiques et institutionnels en suspens. Nous devons tirer profit de la nature multidimensionnelle de la Mission pour faire face aux contextes divers dans lesquels le Gouvernement et le peuple haïtiens ont besoin de l'aide de la MINUSTAH, tant sur le plan de la sécurité que du renforcement des institutions nationales.

Le déplacement effectué en janvier par les membres du Conseil en Haïti, à l'initiative du Chili et des États-Unis, illustre clairement la volonté du Conseil d'examiner directement la situation sur le terrain et de recueillir de première main des informations plus complètes et de meilleure qualité sur les difficultés que continue de rencontrer ce pays caribéen, ainsi que de jauger plus précisément les mesures à prendre. L'appel lancé par le Chef de l'État haïtien au Secrétaire général afin que soit maintenue une présence visible et solide des composantes militaire et civile de la MINUSTAH et la requête qu'il a formulée en vue d'une pause du processus de réduction des effectifs de la Mission doivent être écoutés et analysés dans leur juste perspective, dans l'optique du processus électoral en cours.

Le Mexique considère que la réduction des effectifs et le retrait final de la MINUSTAH doivent s'effectuer progressivement, mais avec prudence, et se fonder sur un plan de transition coordonné entre la Mission, les États Membres de l'ONU, en particulier les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, et, enfin et surtout, le Gouvernement haïtien. Les calendriers préalablement établis ont parfois un effet contraire à l'effet recherché, et le cas d'Haïti ne fait pas exception. Un retrait abrupt de la Mission pourrait compliquer encore le contexte d'instabilité politique, avec des conséquences incalculables. Nous sommes certains que dans son analyse concernant l'avenir de la MINUSTAH, le Conseil saura prendre des décisions qui, sans compromettre la sécurité, permettront aux Haïtiens et à la communauté internationale dans son ensemble de consolider les progrès accomplis pour faire d'Haïti une nouvelle expérience concluante.

Pour conclure, je saisis cette occasion pour informer le Conseil que suite à l'annonce par le Mexique

de la reprise progressive de sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous allons donc fournir prochainement du personnel, à savoir un capitaine de corvette spécialiste des transmissions et un commandant de l'infanterie diplômé d'état-major, qui assureront des fonctions de conseil et de planification des opérations au quartier général de la MINUSTAH.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okamura (Japon) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat. Je voudrais aussi exprimer mon appréciation et mes remerciements à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, pour son exposé très important. J'aimerais également remercier le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de son engagement et de son travail, dans des conditions très difficiles.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH en date du 4 mars (S/2015/157). Même si différents problèmes subsistent, nous constatons avec grand plaisir les progrès accomplis et les signes de la stabilisation et du relèvement d'Haïti. Nous reconnaissons que les faits nouveaux enregistrés dans le processus politique, dont la tenue des élections longtemps attendues, le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, la réduction de moitié du nombre de nouveaux cas de choléra l'année dernière, notamment, sont le fruit des efforts déployés par les autorités et le peuple haïtiens et par la communauté internationale, y compris, évidemment, la MINUSTAH. Le Japon est fier de constater ces exemples de l'évolution enregistrée en Haïti car il a déployé environ 2 200 membres de ses forces d'autodéfense dans le pays.

En ce qui concerne les événements politiques en Haïti, le Japon se félicite particulièrement des progrès concrets accomplis à ce jour, parmi lesquels on peut citer la création du nouveau Conseil électoral provisoire en janvier, la promulgation du décret électoral par le Président d'Haïti le 2 mars et l'annonce des dates des élections le 11 mars. Le Japon espère sincèrement que les élections se dérouleront de façon régulière et transparente.

M. Bertoux assume la présidence.

De ce point de vue, le Gouvernement japonais a signé le 11 mars avec le Programme des Nations Unies pour le développement un document prévoyant le versement d'environ 4,5 millions de dollars, destinés à contribuer au bon déroulement des élections. Nous espérons également que ce versement contribuera à l'édification de la nation, laquelle passe par un renforcement de la démocratie, du respect de l'état de droit, et une paix stable.

Nous nous félicitons de l'adoption en octobre dernier de la résolution 2180 (2014), qui prévoit le retrait progressif des forces de la MINUSTAH et une réduction des effectifs de la composante de police. Les ressources humaines et financières que l'ONU peut investir dans les missions de maintien de la paix sont limitées. Il est impératif de réduire la taille des missions lorsque des progrès concrets sont enregistrés, car la nécessité de créer de nouvelles missions et d'en renforcer d'autres est réelle. La réussite d'une mission de maintien de la paix signifie qu'elle a créé les conditions permettant que sa présence ne soit plus nécessaire.

Pour conclure, je tiens à souligner que le Japon compte toujours sur la solide impulsion de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, pour aider au succès de la mission de la MINUSTAH dans le contexte que je viens de décrire, et notamment s'agissant de la tâche de fournir une assistance dans le cadre du processus électoral à venir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Thornberry (Pérou) *(parle en espagnol)* : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence du Conseil de sécurité de son initiative d'avoir convoqué le présent débat. Je salue, de même, la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, et la remercie de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant Haïti (S/2015/157).

Le Pérou s'est engagé en faveur du rétablissement et de la consolidation de la sécurité, de la stabilité, du développement durable et du renforcement des institutions d'Haïti. À cette fin, mon pays prend un part active, depuis 2004, aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et entend continuer de contribuer à cette opération, qui est la seule mission de maintien de la paix déployée sur le continent américain.

Ma délégation s'associe également à la déclaration que va prononcer sous peu la représentante de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti, en particulier s'agissant de reconnaître l'important travail qu'accomplit la MINUSTAH à l'appui de la stabilisation et de la sécurité d'Haïti, ainsi que du renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit dans le pays. Je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Suite à la grave crise politique et institutionnelle qui a empêché de mener à bien en temps voulu les élections visant à remplacer les autorités locales, et d'éviter ainsi un dysfonctionnement du Parlement haïtien lié à l'absence de quorum, ma délégation s'est félicitée de la publication récente d'un calendrier électoral prévoyant la tenue d'élections présidentielles, législatives, municipales et locales durant la deuxième moitié de l'année. Le Pérou estime que ces élections marquent une étape fondamentale dans le cadre du processus de consolidation de la démocratie en Haïti. Aussi ma délégation réitère-t-elle son appel à toutes les forces politiques haïtiennes afin qu'elles coopèrent avec les autorités nationales pour favoriser le déroulement de ces processus et qu'elles y participent activement. En outre, nous espérons que la communauté internationale coopérera à ce processus et qu'elle sera tenue informée de l'état d'avancement des préparatifs et de la mise en œuvre du calendrier électoral.

Bien que la situation en matière de sécurité soit restée stable en Haïti grâce à l'appui crucial de la MINUSTAH, la conjoncture est assez complexe, en raison de l'augmentation des manifestations, de l'aggravation de la crise économique, de l'absence de services de base et de l'intensification des tensions politiques propres aux années électorales.

À cet égard, le Pérou estime que la réduction des effectifs de la composante militaire de la MINUSTAH, prévue dans les prochaines semaines, risque de nuire à sa capacité opérationnelle à contribuer au maintien de la sécurité et à fournir l'assistance technique et logistique nécessaire à l'organisation des trois élections prévues.

Le Pérou réitère sa ferme conviction que les décisions concernant l'avenir de la MINUSTAH doivent être prises exclusivement en fonction des conditions sur le terrain – critère qui a été pris en compte lors de l'élaboration du plan de consolidation de la MINUSTAH.

Bien que nous reconnaissons les progrès réalisés s'agissant de la professionnalisation et de la formation

de la Police nationale d'Haïti, le rapport du Secrétaire général indique que cette institution n'est pas encore en mesure de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité de la population à travers tout pays, et doit encore compter sur la collaboration opérationnelle et stratégique de la MINUSTAH. À cet égard, nous estimons que la présence de la MINUSTAH en Haïti demeure essentielle pour aider les autorités haïtiennes à garantir la sécurité et maintenir l'ordre public dans le cadre du processus de stabilisation et de renforcement de la démocratie dans le pays.

Ma délégation a toujours été favorable au principe de l'appropriation nationale, étant entendu que la consolidation de la paix doit être un processus intrinsèquement national, dans lequel les opérations de maintien de la paix aident les autorités nationales à définir et à mettre en œuvre leurs propres priorités en matière de stabilisation et de développement. C'est pourquoi le Pérou réaffirme son soutien aux autorités constitutionnelles haïtiennes dans leurs efforts de stabilisation en Haïti, et demande au Conseil de prendre en considération la position de ce pays au moment de prendre des décisions quant au calendrier de la transition du mandat de la MINUSTAH et à la nature de la présence future des Nations Unies dans le pays. Cette position a été très clairement exprimée par le Représentant permanent d'Haïti au cours de ce débat.

Nous nous associons à l'appel qui a été lancé à l'ONU et à la communauté internationale pour qu'elles continuent d'appuyer Haïti, et rappelons que notre aide doit être globale, compte tenu de la nature interdépendante des trois piliers sur lesquels repose l'action de l'Organisation, à savoir maintenir la paix et la sécurité, réaliser le développement durable, et promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Pour finir, ma délégation réitère que les importantes avancées réalisées à ce jour par la MINUSTAH ne sauraient nous amener à considérer que notre travail est terminé, loin de là. L'expérience nous a montré les conséquences graves qui peuvent surgir lorsque, par le passé, l'Organisation a décidé de retirer trop tôt sa présence sur le terrain. Mon pays souhaite donc la MINUSTAH puisse mener à terme, sans pressions ni délais artificiels, la tâche qu'elle accomplit si bien en Haïti.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Perceval (Argentine) : Je félicite la France de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous connaissons l'intelligence et la tempérance de la délégation française, qui sont des caractéristiques nécessaires pour bien conduire le travail du Conseil de sécurité.

Nous souhaitons aussi saluer chaleureusement tous les peuples, dont celui d'Haïti, qui célèbrent la Semaine de la langue française et de la Francophonie.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadrice Sandra Honoré, de la présentation du rapport (S/2015/157) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et à saluer son travail inlassable en tant que chef de la Mission. En outre, je voudrais saluer tout particulièrement la précieuse intervention du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis.

En septembre 2014, lorsque le Conseil de sécurité a examiné la situation en Haïti, la planification des élections législatives et locales partielles n'était pas clairement définie (voir S/PV.7262). À l'époque, nous nous étions félicités qu'Haïti ait pris des mesures décisives en ce sens, et aujourd'hui, nous en voyons l'aboutissement concret. Haïti a pris des mesures décisives en vue de la tenue des élections, et ce grâce aux efforts, au dialogue et au travail conjoint des acteurs politiques et du peuple haïtiens. Je voudrais souligner la participation déterminée des groupes de femmes au renforcement de la démocratie, de la paix et de la sécurité en Haïti.

Concernant le rapport du Secrétaire général (S/2015/157), je voudrais faire deux remarques.

Premièrement, je réitère combien il importe que le Gouvernement haïtien participe à la prise de décisions concernant la présence des Nations Unies dans son pays. L'on ne saurait faire abstraction, selon nous, des préoccupations du Gouvernement haïtien et des autorités électorales haïtiennes au sujet de l'absence de soldats dans six des 10 régions du fait de la mise en œuvre de la décision du Conseil de réduire les effectifs militaires. Tant le Gouvernement que les autorités électorales se sont exprimés publiquement à cet égard et ont sollicité de la MINUSTAH un appui logistique et en matière de sécurité. À cet égard, le Président Martelly a demandé, dans la lettre datée du 9 mars qu'il a adressée au Secrétaire général – et mentionnée par

d'autres collègues –, que les Nations Unies marquent une pause dans le processus de retrait en cours des contingents militaires et renforcent les moyens policiers et la présence de la MINUSTAH sur le terrain.

Deuxièmement, nous prenons note avec préoccupation de l'augmentation récente de la violence entre bandes armées, qui complique la situation en matière de sécurité dans le pays. Comme nous l'avions expliqué après l'adoption de la résolution 2180 (2014), il semble que la sécurité ne s'est pas suffisamment améliorée pour prendre la décision de réduire aussi rapidement et brutalement les effectifs de la MINUSTAH.

À l'instar d'autres pays de notre région, aussi bien en septembre 2014 que pendant la négociation de la résolution 2180 (2014), l'Argentine a souligné l'importance de maintenir le mandat et la configuration de la MINUSTAH et de n'en examiner les options de reconfiguration qu'à partir de 2015. En effet, nous nous soucions du maintien de la stabilité durant le processus électoral et de la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles et les ressources de la Police nationale d'Haïti, qui sera en définitive responsable de la sécurité après le retrait de la communauté internationale.

En 2015, selon le calendrier électoral, le pays organisera trois scrutins sur une période de près de six mois. Or, malgré les progrès importants réalisés, la Police nationale d'Haïti ne dispose toujours pas des ressources nécessaires pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité, en particulier pendant les élections. Nous sommes donc préoccupés par le fait que la réduction soudaine et accélérée de la composante militaire de la MINUSTAH l'empêchera de fournir le soutien logistique et de sécurité voulu.

En particulier, nous craignons que la composante militaire, après avoir été réduite de 53 %, ne soit plus en mesure de remplir les tâches importantes de dissuasion et de prévention dont elle s'acquittait jusqu'ici, telles que les patrouilles. En outre, ainsi que le reconnaît le rapport, le niveau des effectifs de police autorisé par le Conseil de sécurité n'ayant pas encore été atteint, la réduction des effectifs de la Mission ne sera pas nécessairement compensée par un renforcement des capacités policières. Nous sommes, en outre, préoccupés par la récente recrudescence de la violence mentionnée dans le rapport, alors même que la réduction des effectifs des contingents militaires n'est pas encore terminée.

Enfin, je voudrais faire trois brèves observations sur des questions qui, même si elles ne sont pas au cœur

de l'ordre du jour du Conseil, ont été évoquées dans plusieurs déclarations.

En ce qui concerne les manifestations et les mouvements de protestation sociale, tous nos pays, qu'ils soient développés ou en développement, ont été le théâtre de manifestations dans lesquelles le peuple réclame davantage de démocratie, de droits et de libertés. Cela ne veut pas dire pour autant que la paix et la sécurité internationales soient menacées, ni que ces manifestations plongent tel ou tel pays dans une situation critique. Nous, c'est-à-dire la MINUSTAH et la communauté internationale, devons faire en sorte que ces manifestations, ces revendications légitimes, ces revendications sociales qui se produisent dans tous nos pays, s'inscrivent dans le cadre de la démocratie et du droit et se déroulent sans violence.

Deuxièmement, on a mentionné les prisons. Je pense que le fait que plus de 10 millions de personnes sont incarcérées de par le monde est une question sur laquelle il faudra, un jour, que l'organe compétent de l'ONU se penche sérieusement. Les chiffres varient considérablement d'un pays à l'autre, mais je voudrais signaler qu'entre 40 et 50% de ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une décision de justice. Faut-il donc absoudre Haïti? Non, mais je voulais simplement souligner le fait qu'Haïti n'est pas le seul pays confronté à ce problème.

Enfin, je voudrais saluer le travail gigantesque accompli par la communauté internationale dans les camps de personnes déplacées, qui ont accueilli les près de 300 000 sans-abris laissés par le tremblement de terre. La MINUSTAH a connu deux événements majeurs au cours des 10 dernières années : le séisme dévastateur et l'épidémie de choléra. Comme M^{me} Honoré nous l'a dit aujourd'hui, il ne reste plus désormais qu'environ 70 000 à 80 000 personnes vivant dans des camps, sur les près de 300 000 déplacés qu'on comptait en 2012. Je pense néanmoins que nous devons continuer de nous pencher sur les conditions de vie dans les camps.

L'Argentine, aux côtés de nombreux autres pays et de la région, a déployé des efforts considérables pour aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à renforcer le processus démocratique, la sécurité et le développement socioéconomique du pays. C'est pourquoi nous pensons que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti doit maintenir sa présence dans le pays aussi longtemps qu'il le faudra afin de montrer qu'il est possible d'œuvrer avec la population et le Gouvernement

d'un pays à la réalisation des objectifs dont nous avons tant besoin, à savoir la démocratie, les droits de l'homme et la paix. Il ne s'agit pas de maintenir la présence de la MINUSTAH *ad vitam aeternam*; il s'agit de passer de l'assistance et de la sécurité à la coopération au service du développement.

L'un des leaders de notre époque, qui prendra la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale en septembre, a déclaré que la solidarité est une manière de faire l'histoire. J'espère que c'est la voie que le Conseil choisira pour le peuple et le Gouvernement haïtiens bien-aimés. Puisse la solidarité devenir une manière de faire l'histoire!

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Bonser (Canada) : Les quelques mois qui se sont écoulés depuis la dernière fois où nous nous sommes réunis pour discuter de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (voir S/PV.7262) ont été tumultueux. Un nouveau Premier ministre a été nommé et un nouveau Gouvernement a prêté serment. Le Canada félicite M. Evans Paul et son cabinet, et leur souhaite plein succès dans la réalisation de leurs objectifs. Il y a des défis de taille à relever pour Haïti et son nouveau gouvernement, et le Canada leur offre son amitié renouvelée et son soutien continu.

Depuis des décennies, le Canada et Haïti ont mis en œuvre un partenariat singulier et à volets multiples.

(L'orateur poursuit en anglais)

Depuis 2006, le Canada a fourni plus de 1,4 milliard de dollars en aide humanitaire et en aide au développement. Le Canada s'est efforcé d'améliorer la situation dans de nombreux domaines, y compris la croissance économique, la sécurité alimentaire, la gouvernance et la santé maternelle, néonatale et infantile, conformément aux engagements pris par le Canada dans le cadre de l'initiative de Muskoka du Groupe des Huit. Ces efforts visaient à soutenir et à compléter les efforts déployés et les mesures prises par nos alliés et par les organisations multilatérales et régionales en Haïti.

Le Canada soutient depuis longtemps que la tenue d'élections constitue une étape nécessaire afin de consolider et de faire progresser la stabilité de la démocratie en Haïti. Compte tenu du récent passage au gouvernement par décret, le peuple haïtien ne peut

pas attendre plus longtemps, et il est impératif que les élections aient lieu en 2015.

Le Canada se félicite de la récente publication du décret électoral et du calendrier des élections. Nous exhortons tous les acteurs politiques à continuer à travailler de concert pour appuyer tous les efforts en vue de la tenue d'élections régulières, démocratiques et ouvertes à tous. Le Canada a annoncé le versement de 8,7 millions de dollars pour appuyer ces élections par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement et du National Democratic Institute. Cette contribution, ajoutée à celle de nos partenaires, complètera le financement du Gouvernement haïtien pour l'organisation des élections.

Nous reconnaissons et apprécions à leur juste valeur les efforts de la MINUSTAH pour apporter une aide électorale et un soutien logistique pour ces élections, tout en soulignant qu'il importe de renforcer le statut des institutions haïtiennes et leur capacité de jouer un rôle croissant à l'avenir.

Le Canada continue d'apporter son soutien à l'important travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Depuis 10 ans, la MINUSTAH s'emploie à améliorer les conditions de sécurité et à instaurer une stabilité durable en Haïti. Des progrès considérables ont été réalisés à cet égard.

Le Canada accueille favorablement la récente visite du Conseil de sécurité en Haïti et en particulier, le processus de révision relatif au mandat de la Mission. Le Canada maintient que la réduction graduelle des effectifs des Nations Unies doit continuer à refléter la situation sur le terrain, ainsi que les capacités du Gouvernement haïtien d'assurer la sécurité de sa population.

Nous sommes heureux que l'appui à la Police nationale d'Haïti (PNH) demeure solide. En effet, la PNH a démontré une capacité accrue ces derniers mois, et nous saluons les efforts du Gouvernement haïtien et de la Mission qui ont contribué à l'atteinte de ces objectifs. Le Canada est fier d'être au nombre des pays qui contribuent le plus au renforcement de la police haïtienne par le biais de l'envoi d'instructeurs de la police, et nous saluons les autres États Membres avec qui nous collaborons dans le cadre de ces efforts, lesquels doivent continuer.

S'il est vrai que la MINUSTAH n'est pas une solution permanente pour le maintien de la sécurité en Haïti, nous devons éviter des scénarios de réduction qui pourraient compromettre les résultats obtenus à ce jour.

Nous devons aussi prendre en considération le rôle que la MINUSTAH devrait jouer en contribuant à la stabilité et en assurant la sécurité lors d'événements importants, comme les élections.

(l'orateur reprend en français)

En effet, nous voulons nous assurer que la MINUSTAH est la dernière mission internationale en Haïti. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à poursuivre son travail et à s'appuyer sur ses acquis, tout en conservant au nombre de ses priorités la police et un secteur judiciaire indépendant et renforcé. Ainsi, le peuple haïtien pourra compter sur la primauté du droit. Le Canada est également heureux de constater les efforts récents du Ministre de la justice pour faire face à l'importante question de la détention préventive à long terme.

Enfin, je tiens à assurer le Conseil, mais surtout le peuple haïtien, du soutien et de la coopération continus du Canada pour l'amélioration du niveau de vie des Haïtiens, de la croissance économique à l'accès aux soins de santé en passant par la formation de la police, entre autres nombreuses initiatives à travers lesquelles le Canada continue de travailler avec Haïti pour un avenir plus stable, sûr et prospère.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Belize.

M^{me} Young (Belize) *(parle en anglais)* : Au nom du Gouvernement et du peuple béliziens, je tiens à remercier le Président et les membres du Conseil de continuer à accorder de l'importance aux questions de la stabilité, du progrès et de la démocratie en Haïti.

Le Belize prend acte du fait que le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2180 (2014) prorogeant d'un an le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), même si cette prorogation s'accompagne de la décision de réduire de moitié la composante militaire d'ici au mois de juillet.

Le Belize remercie également le Secrétaire général de son rapport en date du 4 mars (S/2015/157) concernant ce mandat prorogé et sait gré de l'exposé qui a été présenté (voir S/PV.7372) sur la visite que le Conseil a effectuée en Haïti, du 23 au 25 janvier, sous la direction conjointe des Ambassadeurs Samantha Power et Cristián Barros Melet. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé aujourd'hui.

La mission récente du Conseil de sécurité en Haïti était importante pour assurer le peuple haïtien et son gouvernement du fait que la communauté internationale a conscience des difficultés auxquelles ils sont confrontés et que nous appuyons les efforts consentis de bonne foi pour garantir que le peuple haïtien soit à même de bénéficier d'élections libres, régulières et sans exclusive. Face au projet de calendrier électoral présenté par le Conseil électoral provisoire pour les trois scrutins prévus entre août et décembre 2015, le Belize est d'avis que, pour entretenir la dynamique, une autre mission de visite en Haïti devrait être organisée par le Conseil de sécurité et avoir lieu d'ici à juillet, au plus tard.

Le Belize sait bien que l'un des facteurs clefs du processus qui vise à consolider la stabilité et la sécurité d'Haïti est le rôle que remplit la MINUSTAH. Le Belize est également pleinement conscient des coûts élevés qu'entraînerait le maintien, au-delà de mars 2015, de la composante militaire à son niveau actuel. L'exceptionnelle contribution apportée par tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police est inestimable.

Et pourtant, nous sommes préoccupés et sommes d'avis que la réduction de la composante militaire de la MINUSTAH doit être réexaminée au regard du fait que, si la situation politique en Haïti s'est légèrement améliorée, de véritables élections n'ont pas encore eu lieu. Les élections prévues sont complexes, puisqu'il s'agit de scrutins présidentiel, législatif et municipal, qui mobiliseront quelque 6,1 millions d'électeurs. Outre la lettre adressée au Secrétaire général par le Président Martelly en date du 9 mars, M. Fritz Jean-Louis, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des questions électorales, a déclaré, dans un entretien réalisé le 16 mars avec le *Haitian-Caribbean News Network* :

« Le retrait des troupes de l'ONU dans ces régions [six des dix régions électorales] pendant les élections est une grande préoccupation, non seulement pour le Gouvernement mais aussi pour plusieurs pays et autres partenaires qui appuient le processus électoral. »

Et d'ajouter :

« Il est vrai que nous voulons nationaliser le processus électoral pour que le pays et ses habitants puissent en assumer la pleine responsabilité et faire face à tous les aspects de l'organisation des élections [...] mais cela doit

être fait d'une manière qui nous permette, en premier lieu, de surmonter nos faiblesses. »

Ce réexamen devra donc s'attacher à déterminer si, une fois réduite, la présence militaire apportera un appui suffisant à la Police nationale d'Haïti pour que cette dernière soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions de maintien de l'ordre et de la sécurité, en particulier pendant le processus électoral à proprement parler. Après tous les efforts déjà consentis, il serait regrettable que la communauté internationale fasse une telle erreur à ce stade.

Le Belize se félicite du lancement, le 11 mars 2015, par l'ONU, le Gouvernement haïtien et ses partenaires, d'un appel transitoire d'un montant de 401 millions de dollars. Ce programme vise à pourvoir aux besoins aigus et urgents d'Haïti en 2015 et 2016. Il représente un début modeste – parce qu'il va servir à remédier aux problèmes et déficits structurels en Haïti, qui sont manifestes au regard des déplacements, de la propagation galopante de l'épidémie de choléra après son introduction en Haïti, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et de la faible capacité du pays à faire face aux risques de catastrophes naturelles – mais un début très apprécié, et il sera très productif, notamment en complément de l'aide financière actuellement apportée par l'Union européenne.

Pour terminer, à l'instar de la communauté internationale, le Belize appuie les efforts déployés par le Président Martelly pour renforcer le processus démocratique dans sa nation caribéenne d'Haïti.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Antigua-et-Barbuda.

M. Webson (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, d'avoir dirigé le présent débat. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de nous avoir présenté un exposé riche d'informations ce matin, ainsi que de diriger les travaux en cours en Haïti, aux côtés de l'Université de la Fondation Dr Aristide.

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM estime que notre participation active en Haïti et notre préoccupation ne sont pas uniquement l'illustration de notre solidarité vis-à-vis d'une nation caribéenne sœur, mais également

un signe de la disposition et de la capacité de notre communauté à s'acquitter dûment de ses responsabilités internationales.

Le rapport du Secrétaire général (S/2015/157) nous fournit des informations très pertinentes et très utiles concernant la progression des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer une paix et une stabilité durables en Haïti. La CARICOM félicite la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'ensemble de la communauté internationale pour leurs efforts constants en faveur de la stabilisation d'Haïti. Parallèlement, la CARICOM tient à rendre hommage à tous ceux qui ont été blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions.

La CARICOM accueille favorablement la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUSTAH jusqu'en 2016. Nous pensons que la stabilité et le développement économique en Haïti sont liés au programme de développement plus large de notre sous-région, ainsi qu'à sa stabilité et à son potentiel de croissance durable.

La CARICOM se félicite des projets visant à encourager les investissements, lesquels sont appelés à jouer un rôle critique dans la promotion des possibilités de développement social et économique en Haïti. Cela étant, nous soutenons que l'assistance internationale doit être alignée sur les intérêts et projets nationaux d'Haïti en matière de développement. Nous pensons que le développement national doit être ancré au niveau local.

Nous continuons de penser avec optimisme que la dynamique favorable enregistrée jusqu'ici sera maintenue et que toutes les parties impliquées dans le processus politique continueront de s'efforcer d'entretenir cette progression tout en collaborant pour mettre en place les mécanismes nécessaires au prochain cycle électoral, dont nous avons tant entendu parler ce matin.

La CARICOM note avec réserve que c'est la troisième année consécutive que la Mission en Haïti enregistre une réduction de voilure. Nous soulignons donc la nécessité de conserver une présence militaire sur le terrain en Haïti. La sécurité d'Haïti et de son peuple est essentielle, d'autant que, à ce stade, à l'approche des élections, le retrait progressif des ressources militaires introduit des difficultés et des risques politiques notables, en particulier – ce que nous savions déjà mais qui a été confirmé – concernant l'augmentation de l'électorat

dans le pays. Il serait déplorable que les lacunes créées par cette réduction de voilure compromettent les acquis obtenus à ce jour.

Quoi qu'il en soit, la CARICOM juge encourageante la performance de la Police nationale d'Haïti. Nous nous félicitons des progrès accomplis sur la voie de la sécurité nationale, dont la Police assume une part croissante des responsabilités. Nous notons toutefois que les objectifs visés dans le plan de développement de la Police nationale d'Haïti n'ont pas été atteints, et prenons acte de l'appel lancé par la Représentante spéciale dans son exposé de ce matin.

Nous trouvons également encourageante la réduction du nombre des cas de choléra malgré la poussée isolée dont il a été fait état aujourd'hui. Nous continuons par conséquent d'encourager la communauté internationale à fournir une assistance pour remédier aux insuffisances en matière d'adduction d'eau potable, à la faiblesse des infrastructures de santé et à l'absence de sécurité, qui pourraient être à l'origine de cette poussée.

Si l'on dénombre différents événements positifs en Haïti, et nous saluons à cet égard les efforts de développement constants du Gouvernement et du peuple haïtiens ainsi que la mise en place du Cadre de coordination de l'aide externe par le Gouvernement haïtien, la CARICOM reste vivement préoccupée par la diminution de l'aide internationale, en particulier en ce qui concerne la remise en état des services en Haïti. Nous nous joignons à l'appel lancé en faveur du maintien de l'aide internationale afin que l'effort de développement continue d'être soutenu et que les acquis obtenus jusqu'à présent soient préservés.

Haïti reste en proie à une crise politique, sociale et économique, et le débat ne devrait donc pas porter, dans le cadre de ces séances, sur la question de savoir s'il faut mettre un terme à la MINUSTAH ou sur le nombre d'effectifs à réduire, mais plutôt sur le constat du défi à relever et la décision de permettre l'élargissement et le maintien de la MINUSTAH, comme nous avons entendu le Gouvernement et le peuple haïtiens en prier le Conseil aujourd'hui.

La CARICOM demande à la communauté internationale d'adresser par son action un message de confiance à tous les Haïtiens. Il est temps de renforcer notre capacité de fournir un appui continu au développement soutenu d'Haïti. Il est temps de

collaborer au niveau international afin de pouvoir appuyer en tout temps l'action menée sur le terrain.

En conclusion, la CARICOM reste déterminée à œuvrer de concert avec les autres partenaires de la communauté internationale pour appuyer le programme de développement d'Haïti et le programme du Gouvernement et du peuple haïtiens.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^{me} Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, composé de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, des États-Unis, de la France, du Guatemala, du Pérou, et de mon propre pays, l'Uruguay.

Je voudrais féliciter le Président d'avoir organisé le présent débat consacré à l'examen du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/157).

Le Groupe des Amis d'Haïti souhaite la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, et la remercie de son exposé très complet et du travail considérable qu'elle accomplit.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, l'instauration d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques dans le pays sont autant d'éléments clefs nécessaires à l'instauration d'une sécurité, d'une stabilité et d'une prospérité plus grandes en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis exprime sa préoccupation au sujet de la situation politique en Haïti, du report continu des élections législatives, municipales et locales et de l'arrêt des activités du Parlement à dater du 12 janvier, et il encourage fermement tous les acteurs politiques haïtiens à approfondir leur dialogue et leur coopération en vue de consolider la démocratie dans le pays. Nous insistons de nouveau, également, sur l'importance de la tenue d'élections présidentielles, législatives, municipales et locales libres et transparentes en 2015.

Le Groupe des Amis considère qu'il est de la plus haute importance de respecter strictement le calendrier électoral, de continuer de prendre des mesures décisives en vue de préparer comme il convient les différents tours de scrutin, d'affecter les ressources voulues, en suffisance, pour la bonne gestion des élections et de

veiller à l'intégrité, à l'ouverture et à la transparence du processus électoral. À cet égard, le Groupe des Amis demande à la MINUSTAH d'accorder leur plein appui aux autorités haïtiennes, conformément aux priorités nationales d'Haïti, afin qu'elles conduisent à son terme le processus électoral, lequel constituera un pas important dans la consolidation démocratique du pays.

Le Groupe des Amis appelle toutes les parties prenantes en Haïti à prendre une part constructive au processus, en faisant preuve de la plus grande modération, et à travailler ensemble de façon pacifique à maintenir la confiance dans le processus électoral; il remercie en outre la Représentante du Secrétaire général des efforts qu'elle déploie à cette fin.

Le Groupe salue également les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général afin de favoriser la poursuite du dialogue entre tous les acteurs nationaux, de renforcer le processus politique en cours et de diminuer le risque encouru par les institutions démocratiques haïtiennes, ainsi que ceux qu'elle a entrepris pour demander à la communauté diplomatique et à la communauté internationale de continuer de contribuer, en concertation, à encourager le dialogue politique.

Le Groupe des Amis se félicite de la mission récente du Conseil de sécurité en Haïti, effectuée conformément au mandat convenu annexé au document publié sous la cote S/2015/40, dans l'objectif, essentiellement, de réaffirmer l'appui constant que le Conseil de sécurité apporte au Gouvernement et à la population d'Haïti et de souligner à quel point une démarche sans exclusive et constructive contribue à la stabilité politique, à la gouvernance démocratique et au développement, tout en lançant un appel à tous les acteurs politiques afin qu'ils travaillent de concert.

Le Groupe des Amis est conscient que la situation, sur le plan de la sécurité, est stable, mais complexe. Le Groupe prend note du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, mais soutient que la présence de la MINUSTAH, notamment de sa composante militaire, reste nécessaire pour assurer la sécurité en Haïti. Eu égard aux problèmes de sécurité actuels en Haïti, notamment dans la perspective des prochaines élections, le Secrétaire général devra suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain et faire des recommandations au Conseil de sécurité relativement à toute modification du mandat de la MINUSTAH ou modulation des effectifs qu'il jugera nécessaires.

Le Groupe des Amis réaffirme qu'il importe que le Gouvernement haïtien s'engage à renforcer l'état de droit et à continuer de progresser dans les domaines judiciaire et de la sécurité. Le Groupe tient à souligner les progrès faits en la matière au cours de la période considérée ainsi que la consolidation des institutions clefs, le renforcement des capacités et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, conformes au plan de développement pour 2012-2016.

Le Groupe des Amis prend acte des progrès accomplis dans le secteur judiciaire. Il reste toutefois urgent de réduire la durée des détentions provisoires prolongées, d'éliminer les conditions de détention inhumaines, d'appliquer le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité, notamment pour les violations des droits de l'homme commises par le passé. Le Groupe des Amis exhorte également le Ministère de la justice à continuer de s'efforcer de régler la question des détentions provisoires prolongées.

Malgré la volonté des autorités haïtiennes de collaborer avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, les capacités limitées du pays dans le domaine de la protection des droits de l'homme restent un sujet de préoccupation, tout comme le fait que le nouveau Gouvernement ne compte plus de ministre délégué chargé des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté. Le Groupe des Amis se réjouit de la mise en place par le Gouvernement haïtien d'une politique nationale d'égalité entre les sexes.

Le Groupe des Amis prend note du travail constant qu'effectuent le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et d'autres acteurs pour protéger les groupes vulnérables, et il exhorte toutes les parties à accorder toute l'attention voulue à la prévention et à la réduction des crimes violents, en particulier contre les femmes et les enfants, notamment les viols et autres formes de violence sexuelle. Le Groupe note avec préoccupation l'augmentation du nombre de viols signalés par rapport à la précédente période considérée, et encourage les citoyens haïtiens à continuer de signaler ces crimes afin que leurs auteurs soient traduits en justice. À cet égard, le Groupe appuie également les efforts qui ne cessent d'être déployés pour faire reculer la violence et promouvoir le bien-être des jeunes à risque et des communautés vulnérables. Le Groupe des Amis continue d'appuyer l'attention accordée aux questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection de l'enfance.

Le Groupe des Amis se déclare également préoccupé par les problèmes humanitaires persistants en Haïti, y compris les conditions de vie dans les camps de déplacés restants. Le Groupe des Amis apprécie les progrès importants accomplis en 2014 dans la réinstallation des personnes déplacées suite au séisme de 2010.

Les efforts qui sont faits pour venir à bout de l'épidémie de choléra nous rappellent combien il importe que se poursuive la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien en vue de répondre aux besoins du peuple haïtien. À cet égard, le Groupe rappelle qu'un plan de deux ans axé sur des actions à court terme a été élaboré par l'ONU à l'appui du plan décennal national d'élimination du choléra en Haïti, et appuie les efforts déployés par le Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti. De même, le Groupe des Amis d'Haïti salue les efforts de la communauté des donateurs, qu'il appelle à honorer sans retard les engagements qu'elle a pris. Le Groupe des Amis ne doute pas que le groupe de travail interministériel définira un plan d'intervention d'urgence pour faire face à l'augmentation du nombre de cas de choléra constatée depuis le dernier trimestre de 2014 et coordonnera la réponse pour régler efficacement ce problème.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies pour l'exploitation et les sévices sexuels et, à cet égard, attend de l'ensemble du personnel des Nations Unies qu'il observe à cet égard les normes de conduite les plus élevées. Le Groupe exhorte tous les acteurs concernés à assumer leurs responsabilités afin de prévenir ce type de situations, d'enquêter sur les cas allégués et de faire répondre les auteurs de leurs actes.

Le Groupe prend note avec préoccupation de la mise en garde du Fonds monétaire international selon laquelle un recul de la coopération internationale pourrait mettre gravement en péril la croissance en Haïti. De même, le Groupe est préoccupé par l'insécurité alimentaire alarmante et persistante dans le pays et la capacité limitée du pays de dégager des recettes, ce qui a des effets considérables sur les finances publiques.

Le Groupe souligne qu'il ne peut y avoir de véritable stabilité ou de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques et sans processus démocratique crédible. Dans ce contexte, il souligne qu'il importe de promouvoir l'état de droit par le renforcement des institutions haïtiennes, et réaffirme

en même temps la responsabilité qui incombe à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien dans la promotion de meilleures structures de gouvernance, dans l'extension de l'autorité de l'État et dans la promotion et la protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Enfin, le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité et son engagement envers le peuple et le Gouvernement haïtiens dans leurs efforts en faveur de la stabilité, de la reconstruction, du relèvement, du développement économique et social et de la consolidation démocratique. Le Groupe des Amis reconnaît l'important rôle que joue la MINUSTAH dans le maintien de la stabilité et de la sécurité en Haïti. Il exprime son appui et sa reconnaissance aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH pour leur dévouement et leurs efforts inlassables à l'appui du relèvement et de la stabilité d'Haïti.

Le Président : Je redonne maintenant la parole à M^{me} Honoré.

M^{me} Honoré (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité pour les observations faites et les recommandations formulées en vue de renforcer l'action menée par la Mission des Nations Unies pour

la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) afin d'appuyer le plein développement des capacités de gestion des élections, la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, le renforcement de l'état de droit et la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que son rôle de bons offices. Je remercie également tous les autres États Membres, y compris la République d'Haïti, ainsi que les organisations multilatérales qui ont formulé des observations sur le rapport du Secrétaire général (S/2015/157) examiné par le Conseil à la présente séance.

Au nom de l'ensemble du personnel de la Mission – militaire, de police et civil, international et haïtien, ainsi que les Volontaires des Nations Unies – je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour les nombreux messages d'encouragement concernant les activités menées par la MINUSTAH, au moment où nous poursuivons nos efforts avec le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, à l'appui et au service du peuple haïtien.

Le Président : Je remercie M^{me} Honoré pour sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 14 h 15.